FO ACTION SOCIALE

BULLETIN DE LA FNAS FO Nº 317 | DÉCEMBRE 2017

VIVE LA DEMOCRATIE SYNDICALE !

BULLETIN DE LA FNAS FO Nº 317 | DÉCEMBRE 2017

VIVE LA DEMO-

317

LE BULLETIN DE LA FNAS
FO ACTION SOCIALE

Sommaire

Inclus dans ce numéro : le Calendrier 2018

- Edito ..... p 3
- Les Interventions ..... p 5 à 43
- Déclaration Intersyndicale ..... p 30 et 40
- Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale ..... p 37 à 40
- Pétition ..... p 46
- Non au Baluchonnage ..... p 47

Agenda militant 2017

	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS
Bureau Fédéral	13 et 14	17 et 18	21 et 22	12
Conseil Fédéral				13, 14 et 15
Stage Fédéral				M1 du 19 au 23
Réunions Nationales	07 : Information juridique SDAS 92/ Jacqueline Berrut 14 : Section Voir Ensemble 21 : Fondation Action Enfance	16 : CCC 25 : Bureau de la Section Fédérale des Retraités		22 : association AURORE 29 : Bureau de la Section Fédérale des Cadres
AG des SDAS	01 : AG SDAS 02 04 : AG SDAS 72 04 : AG SDAS 14 08 : Inter-SDAS Centre 12 : AG SDAS 13 14 : AG SDAS 25	19 : AG SDAS 30 22 : AG SDAS 37 26 : AG SDAS 31 26 : AG SDAS 82 27 : AG SDAS 34 29 : AG SDAS 11 31 : AG SDAS 01	19 : AG SDAS 17	

Edito

“ Ce dernier bulletin fédéral de l’année 2017 est un numéro spécial.

Il relate la totalité du Comité Fédéral National de la Fédération qui s‘est tenu à Paris, le 23 novembre 2017.

Celui-ci a été l’occasion de faire le bilan de la période qui s’est écoulée depuis notre précédente rencontre nationale du 28 mars 2017 entre autres au regard de la situation dégradée de notre secteur qui se poursuit du fait des politiques d’austérité et des attaques contre tous nos droits collectifs qui sont d’une ampleur sans précédent, comme vous pourrez le lire.

À cette occasion, le mandat fédéral a été conforté et nous avons réaffirmé nos positions dans une résolution élaborée et votée à l’unanimité.

Notre fédération est forte du mandat de ses syndicats qui ne manqueront pas de le porter lors du 24ème congrès confédéral qui se tiendra à Lille.

En attendant au nom du Bureau Fédéral, je vous souhaite à tous une bonne lecture et de bonnes fêtes de fin d’année. ”

Pascal CORBEX
Secrétaire Général de la FNAS FO

OCIRP, Union d'organismes de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale – Illustration : Hisashi Okawa – LA SUITE & CO

6 000 000 DE GARANTIES OCIRP

Prévenir, agir, soutenir.

Veuvage, orphelinage, handicap, perte d'autonomie,
face à ces situations, l'OCIRP protège
les salariés et leur famille, dans le cadre de leur entreprise,
par le versement d'un complément financier
et un accompagnement social dédié.

C'est une question d'avenir.

Les garanties OCIRP représentent une protection collective unique, financée par les entreprises et leurs salariés. Avec ses organismes de prévoyance membres, l'OCIRP, assureur à vocation sociale, à but non lucratif, a su gagner la confiance de plus d'un million d'entreprises et de leurs salariés. **Bientôt la vôtre ?**

► **ocirp.fr**

OCIRP

VEUVAGE • ORPHELINAGE • HANDICAP • PERTE D'AUTONOMIE

Les Interventions

Pascal CORBEX
Secrétaire Général de la FNAS FO

“ Camarades,

En 2016, les entreprises du CAC 40 ont distribué pour 55,7 milliards d'euros de dividendes et de rachats d'actions. Ce n'est pas un record, mais presque puisqu'elles se sont rapprochées des 56 milliards versés en 2014 et surtout des 57,1 milliards distribués en 2007, juste avant la crise financière de 2008.

La progression est notable par rapport à l'an dernier et surtout par rapport à la moyenne de ces 10 dernières années, d'environ 43 milliards d'euros, une fois retraitée des dividendes et rachats exceptionnels.

Si on veut entrer dans le détail, les stars du Cac 40 ont distribué pour 46,2 milliards de dividendes, en hausse de 13% sur un an (une fois neutralisé le dividende exceptionnel de 3,7 milliards de Vivendi). La progression est encore plus forte pour les rachats d'actions, passés en un an de 5,2 milliards à 9,5 milliards d'euros, le deuxième montant le plus élevé depuis 2009.

En 2017, les dividendes distribués par le CAC 40 au titre de 2016 pourraient encore progresser, au vue de la hausse de 11% des profits du CAC 40 durant le premier semestre.

Si vous ajoutez à cela l'évasion fiscale que certains font mine de découvrir, c'est 20 milliards d'euros pour la France, 120 milliards pour l'Union Européenne et 350 milliards pour le Monde entier.

Dès lors, on comprend mieux la volonté de ce gouvernement minoritaire et « *austéritaire* » aux ordres des marchés financiers, des patrons et de l'Union Européenne, de poursuivre le vol de notre salaire différé transformé en impôt.

Toutes Branches consolidées, le budget de la sécurité sociale pour 2016 s'élève à 474,4 milliards pour un soi-disant déficit de 3,1 milliards qui est dû tout simplement à la poursuite du blocage des salaires, et aux exonérations de cotisations sociales qui se poursuivent et se sont amplifiées au nom du pacte de responsabilité.

C'est le sens de la décision de ce gouvernement de supprimer en deux temps en 2018 les cotisations salariales chômage (2,4%) et maladie (0,75%) payées par le salarié tandis que la hausse de la CSG sera immédiate au 1er janvier 2018 et augmentera pour tous les contribuables de 7,5% à 9,2%. Une telle hausse de 1,7 point du taux normal de la CSG rapporterait 22,6 d'euros.

Les perdants immédiats sont les millions de retraités qui n'auront pas la chance de voir leurs impôts locaux baissés.

Mais ne nous y trompons pas nous serons tous perdants, car mécaniquement, même sans hausse de la part non déductible de la CSG, notre salaire imposable va augmenter puisque toute baisse des cotisations salariales augmente le salaire imposable.

Et nous serons tous perdants à partir du moment où ce gouvernement continue de nous faire passer d'un principe assuranciel, je cotise selon mes moyens et je bénéficie selon mes besoins à un principe de solidarité. C'est bien à cela que sert l'impôt CSG qui vaudra bientôt, à lui tout seul, 100 milliards d'euros et qui pourrait ne plus servir seulement au financement de la Sécurité Sociale.

Et s'il n'y avait que cela.

Ce gouvernement poursuit une politique qui vise à réduire les dépenses publiques de 5,2 milliards d'euros. Cela concerne notre secteur privé à but non lucratif, source de *« dépense publique et chargé de « missions de service public ».*

Et contrairement aux engagements du premier ministre qui a annoncé dernièrement que pour contenir le déficit à 3% en 2017 « *nous ne le ferons pas en augmentant les impôts, mais nous le ferons par des mesures d'économies* », nous pouvons lui répondre qu'il ment et qu'il le fait en augmentant les impôts directs ou indirects et par des mesures d'économies jamais égalées.

Ces mesures ont déjà des effets délétères qui voient s'étendre la casse du service public, les suppressions d'emplois publics et privés, l'impact sur le pouvoir d'achat avec le gel des minima sociaux et la poursuite du blocage des valeurs de points conventionnels. Mais aussi qui voient l'effondrement de la commande publique et pour nous des baisses de budget drastiques, la dégradation accélérée des finances publiques locales donc des financements directs d'une partie des établissements de notre secteur d'activité.

Et que dire des ordonnances Macron qui ont été mises en œuvre cet été.

Je me suis exprimé au nom de la fédération à ce sujet au dernier CCN et nous avons pris position dès juin 2017,

sans aucune ambiguïté pour en demander le retrait et maintenant l'abrogation afin que la confédération prenne toutes les dispositions et les initiatives qu'exigeait cette situation.

Je le redis à cette tribune, ces ordonnances en finissent avec la hiérarchie des normes et le principe de faveur, qui avait comme principe que l'accord d'entreprise ne pouvait qu'améliorer les niveaux dits « *supérieurs* ».

Comme je l'ai dit au CCN, la Branche n'est pas sauvegardée.

Les ordonnances Macron-Pénicaud mettent un coin dans les clauses d'impérativité de la Branche de 2004 contenue dans la loi Fillon, par l'introduction de la notion de « *garanties au moins équivalentes* » au niveau des accords d'entreprise. La faculté de « *verrouillage* » n'est plus illimitée malgré les nouveaux thèmes soi-disant « *sanctuarisés* ».

En effet, l'accord d'entreprise peut, au sein même des onze thèmes qui seraient « *verrouillés* », dans le bloc 1, s'affranchir des règles posées par l'accord de Branche « *sous réserve d'offrir des garanties au moins équivalentes* ». Il ne s'agit plus de laisser la possibilité dans l'entreprise d'ajouter ou d'améliorer des avantages prévus par la Branche. Il s'agit bien de permettre de substituer à un avantage précis des avantages dits « *analogues* ». Ainsi, il en est fini du mieux disant des accords d'entreprises.

Dans ce que les ordonnances appellent le Bloc 2, qui concerne la prévention des risques professionnels, le handicap, l'effectif à partir duquel les DS peuvent être désignés et les primes pour travaux dangereux ou insalubres, la Branche pourra ne pas décider de mettre de clauses de verrous.

Mais comme pour le bloc 1 soi-disant sanctuarisé, en présence d'une clause de verrou, l'accord d'entreprise « ***ne pourra comporter de stipulations différentes de celles qui lui sont applicables en vertu de cette convention, sauf lorsque la convention d'entreprise assure des garanties au moins équivalentes*** ».

Et pour le Bloc 3, c'est très simple camarades, primauté est donnée à l'accord d'entreprise sur tout le reste, accord qui peut comprendre les primes d'ancienneté, de vacances, majoration pour travail de nuit, du dimanche, jours fériés, indemnités de départ à la retraite et de licenciements, et j'en passe.

L'accord d'entreprise qui s'imposerait aux salariés permettrait ainsi à l'employeur de modifier certains éléments de leur rémunération ou l'aménagement de leur temps de travail, jusque ici considérés comme essentielles dans le contrat de travail. Cette mesure constitue incontestablement un bouleversement qui ruine le principe de libre négociation des contrats et précarisera encore plus les salariés.

En effet, signer un contrat contenant des clauses protectrices ne signifiera plus, pour le salarié, sécurité et sérénité, pour ce qu'il en reste, puisque la négociation collective pourra défaire ce que le contrat individuel aura construit.

La Branche, puisqu'elle aura la faculté de définir certaines mesures relatives aux contrats atypiques – CDD et travail temporaire, ainsi que certaines mesures relatives au contrat de chantier, va pouvoir aggraver la précarité des salariés par rapport aux règles contenues dans le Code du travail.

Bien sûr camarades, nous allons mener le combat, nos négociateurs en premier lieu avec vous tous en informant et mobilisant les salariés pour que des accords de Branche garantissent l'intégration dans les salaires d'une grande partie des éléments du bloc 1 au bloc 3, comme l'ont fait sur les primes les routiers et les dockers.

Bien entendu, sur ce terrain, il faudra construire et développer le rapport de force. Il faut se préparer à résister à des niveaux jamais connus pour notre secteur qui, pour des raisons d'économies budgétaires imposées, reste l'une des cibles privilégiées pour faire des économies budgétaires au mépris des salariés et des « *usagers* » et au nom d'un système capitaliste pourvoyeur qui détruit tout.

Une nouvelle preuve s'il en faut, une de plus.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale de 2018 prévoit dans son article 50 la fin de l'opposabilité des accords aux financeurs pour toutes les structures sous Convention pluriannuelle d'Objectif et de Moyen, présentes et à venir.

Nous avons fait rapidement une déclaration Fédérale pour indiquer notre opposition à ce projet, rappelant que nous nous étions déjà opposés à sa mise en œuvre pour les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EPHAD) en 2009.

Nous rencontrerons la ministre le 5 décembre prochain, sans trop d'illusion.

Vous pourrez repartir avec la première déclaration intersyndicale depuis 2009, année de combat pour l'augmentation des salaires et la défense de la CCNT66, de toutes les fédérations du secteur et oui, même de la CFDT, qui dénoncent et s'oppose à ce projet.

Nous comprenons tous que, si les accords de Branche que nous signons ou que vous serez amené à signer ne sont plus opposable aux financeurs camarades, alors quoique nous préservions ou améliorions dans les négociations, si ce n'est plus opposable, plus rien n'est garanti.

L'état des EPHAD aujourd'hui témoigne du résultat d'une telle politique qui détruit allègrement notre secteur au nom de « *l'efficience et de l'adaptation de l'offre* ». Nous refusons que les financeurs publics soient exemptés de

garantir le financement des accords qui seraient signés.

Je participerais le 28 novembre au nom de la fédération à la nouvelle journée nationale en défense des EPAHD organisée par la Fédération des Services Publics et de Santé. Je rappellerais notre entière solidarité et nous verrons comment nous associer à toute initiative qui serait prise sachant que nous avons un combat commun que nous devons populariser auprès des salariés, à savoir le retour à l'opposabilité de tous nos accords que l'on soit EPAHD ou sous CPOM.

Cette décision, de supprimer l'opposabilité, participe bien évidemment de la volonté de détruire tous les repères, toutes les obligations légales nécessaires pour garantir les financements déjà en réduction massive et avec les conséquences sur le terrain que vous connaissez et vivez au quotidien.

Elle accompagne la loi travail et les ordonnances Macron, qui vont aboutir chacun à leur manière, à l'individualisation et à l'éclatement des droits des salariés de notre secteur qui ne seront plus garantis par la négociation et par un financement obligatoire.

Chacun comprend que ce président qui défend sa classe sociale et qui combat la classe ouvrière, qui traite les chômeurs et je dirais plutôt pour ma part les salariés privés d'emploi, de fainéants, les contrats aidés d'incapables que personnes ne voudraient embaucher, qui nous explique qu'on aurait besoin de premier de cordée qui se sucre sur notre dos, il ne s'arrêtera pas là tant que nous n'arriverons pas à l'empêcher de sévir.

Il prépare la remise question de tout ce qui a fondé la formation professionnelle en mettant en cause la capacité du répertoire des certifications professionnelles à décider des diplômes et des certifications reconnus dans les conventions collectives et les statuts, par la volonté de privatiser la gestion du financement de l'apprentissage, par la valorisation à outrance de la compétence, et j'en passe.

Il poursuit, avec les bons et loyaux serviteurs comme ceux de la Commission Professionnelle Consultative, la casse de nos diplômes d'État par la polyvalence et les socles communs, contre-réforme qui a déjà été mise en œuvre pour le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale de niveau V.

Situation qui nous a vus refuser de participer depuis plus d'un an à cette mise en œuvre dans le cadre de notre boycott qui se poursuit, seule organisation que nous sommes à le faire, de la commission professionnelle consultative.

Pénicaud, la ministre du Travail, ne dit pas autre chose le 16 novembre et je la cite : « *Aujourd'hui, autant il est important qu'il y ait des formes d'expressions fortes, autant il y a beaucoup de salariés qui pensent que ce n'est pas sous cette forme-là* » qu'ils se feront entendre. « *Il y a bien d'autres manières que la grève* », souligne-t-elle. « *S'ils ont plus leur mot à dire dans l'entreprise à travers leurs représentants, je pense qu'on ira, d'une certaine façon, vers plus de progrès social* », explique-t-elle pour justifier sa contre-réforme.

Et de se féliciter que « *les syndicats (…), dans une logique de co-construction exigeante, gagnent du terrain, élection après élection* », tirant « *le plus de parti des ordonnances* », ayant fait ce « *pari du dialogue social au plus près du terrain. Il y aura beaucoup plus de choses négociables dans l'entreprise et dans la Branche* ».

Selon la dépêche, elle peut finalement considérer que le climat social s'est en partie apaisé, car « *de plus en plus de chefs d'entreprise sont pour le management participatif* » : ils « *pensent que le partage de la valeur ajoutée, ça a du sens* », et « *qu'il faut écouter les salariés et leurs représentants* ». Ce nouvel état d'esprit, mais aussi la méthode utilisée par le gouvernement expliquent pour la ministre la réussite de la réforme du Code du travail. « *On a une conviction au départ, ensuite on fait énormément de concertations* », dit-elle. « *Beaucoup d'écoute et ensuite une décision claire qu'on porte devant le Parlement. Il faut les quatre temps* ».

Telle est en effet la méthode que le gouvernement entend généraliser.

Face à ce corporatisme « *en marche* » à tous les étages, nous continuons et continuerons de considérer qu'il faut refuser de participer à toute réunion de co-construction, co-décision ou de co-législation.

C'est la seule garantie de préserver notre indépendance syndicale dans cette situation qui voit les ordonnances contenir une attaque directe contre l'existence même des OS de par le retour des salariés mandatés, mais aussi la possibilité offerte aux employeurs de mettre en place unilatéralement des accords dans les entreprises de moins de 11 salariés.

Il n'y a rien à sauver dans ces ordonnances « *corporatistes* ». Elles ont créé le **Comité Economique et Social** (CES) qui pourra négocier en l'absence de délégués syndicaux, mais aussi bien pire et inacceptable, elles permettent la mise en place par accord du **Conseil d'Entreprise** qui lui intègrera les délégués syndicaux. Nous ne pouvons qu'être opposé au Conseil d'Entreprise et partout où nous serons présents, nous devons nous battre pour éviter sa mise en place.

Mais nous avons deux ans devant nous, soit jusqu'au 31 janvier 2019, pour nous disposer pour les élections dans cette nouvelle instance qui va remplacer l'existant (DP, CE, CHSCT) à savoir le CSE. Le temps nous est compté, camarades. Bien sûr, il est hors de question de réaliser l'impossible, mais nous devons rapidement prendre la mesure d'une situation qui va radicalement changer et qui nous est imposée à marche forcée.

Nous devons profiter de cette occasion pour renforcer nos implantations et surtout en gagner d'autres. Notre absence dans nombre d'établissements est préjudiciable. Le dernier résultat de la représentativité sur l'ensemble de nos champs fédéraux le montre.

Au niveau de la Fédération FO Action Sociale, notre nombre de voix augmente, mais notre représentativité en pourcentage est en légère baisse du fait d'une augmentation du nombre de votants et cela malgré la baisse des suffrages dans les TPE.

En additionnant tous ceux de nos champs fédéraux (CCNT 51, 66, 65, CHRS, Familles Rurales, Alisfa, ML/PAIO, BAD et Régie de quartiers) sans compter les ACI et les médecins spécialistes, **FO ACTION SOCIALE** fait **4130 voix de plus** qu'en 2013, mais notre pourcentage de représentativité est en baisse et nous obtenons 12,29% contre 13,13% en 2013 (-0,84%).

Nous restons représentatifs dans les conventions collectives suivantes : 51, 66, 65, CHRS, Familles Rurales, Alisfa et BAD et Régie de Quartier. Nous ne sommes plus représentatifs dans les ML/PAIO. Et pour le premier véritable résultat dans les ACI nous ne sommes pas représentatifs, car nous faisons un score à hauteur de 120 voix pour un pourcentage correspondant à 4,14 %. Le résultat de la convention collective des médecins spécialistes est anecdotique puisque cette convention et nous l'avons signalé en 2013 au ministère n'est plus négocié et nous n'en sommes pas signataire.

Nous sommes toujours troisième organisation dans les CCNT 51 avec 14,69%, 65 avec 9,18%, Familles rurales avec 15,96%, Alisfa avec 11,79% et BAD avec 12,24%. Nous passons 4ème organisation dans la CCNT 66 avec 10,79% et nous restons 4ème organisation dans les CHRS avec 9,29% et dans les Régies de Quartier avec 9%. À noter que la CFTC disparait de toutes les CCNT sauf Alisfa.

Notre progression en voix reflète le travail de tous les syndicats, et notre progression significative en adhérents, puisqu'en 2016 nous approchons de la barre des 5000 adhérents, ce dont nous vous remercions et vous félicitons. Mais nous devons passer ce seuil, j'espère pas psychologique, qui nous mettra tous dans d'autres dispositions pour l'avenir et permettra de tenter de sécuriser notre capacité de négocier, d'avoir les financements paritaires qui y sont rattachés et surtout de continuer de peser encore plus dans les rapports de force qui seront encore plus nécessaire dans l'avenir.

Mais nous n'oublions pas que la représentativité c'est la volonté de rendre totalement dépendantes les organisations syndicales de votes, qui permettent aux non-syndiqués de peser chaque jour un peu plus sur notre représentativité, contre notre liberté et indépendance. Elle accompagne la marche au corporatisme qu'on tente de nous imposer sous couvert de « *démocratie sociale* ».

Les résultats de 2017 pour l'ensemble des 5 confédérations représentatives montrent qu'elles sont finalement toutes malades de cette peste. La CFDT qui pourra négocier dans 418 conventions collectives ne le pourra plus dans 40, pendant que la CGT pourra négocier dans 410, mais plus dans 48. La CGC n'est plus représentative dans 156 conventions collectives sur 458 et la CFTC peut seulement négocier dans 255 conventions collectives. Et nous, attachés que nous sommes au paritarisme et à la liberté de négocier, comment pourrions-nous nous satisfaire de ne plus pouvoir négocier dans 109 conventions collectives et seulement dans 349 ?

Le référendum issu de la Loi travail et poursuivi par les ordonnances Macron accompagne cette dynamique qui nous est imposée et qui est le complément du renversement de la hiérarchie des normes. Au nom de la liberté de négocier dans l'entreprise et rien que dans l'entreprise, c'est la remise en cause définitive de la négociation nationale libre, dans un cadre paritaire et non contraint financièrement où toutes les organisations syndicales seraient à égalité de droit, qui est impacté.

Et je n'oublie pas, dans le même ordre d'idée, cette restructuration/destruction des IRP qui s'accompagne de la baisse des droits en nombre de représentants, l'exclusion des suppléants de la participation aux instances et la baisse des temps syndicaux.

Face à cette situation nouvelle, à ces combats à venir, il est évidemment essentiel, à quelques mois du 24ème congrès confédéral qui se tiendra à Lille, de poursuivre notre progression tout en maintenant nos revendications et nos positions fédérales.

Et nous pouvons d'autant plus le faire que notre fédération est en ordre de marche depuis notre congrès de 2016 et c'est notre force.

Nos instances BF et CF ainsi que la CCC se sont réunies conformément à nos statuts. Nous y avons débattu et pris des décisions conformément au mandat que vous nous avez confié. Et nous ne pouvons que continuer de nous féliciter de l'investissement renforcé de l'ensemble des membres du CF dans la vie fédérale malgré les soucis de santé qui continue d'en frapper certains d'entre eux. Ils participent, comme nous l'avions souhaité collectivement, aux négociations nationales et à différents mandats fédéraux. Je voudrais ici saluer Josette qui n'est pas avec nous pour un grave problème de santé. Nous lui souhaitons de rester forte dans ce combat et nous lui apportons, ainsi qu'à Jean Claude, tout notre soutien.

Nous attendons sinon avec impatience les résultats de la BASS pour savoir quels seront nos moyens en permanents fédéraux que nous obtiendrons pour les années à venir.
Nous avons assuré la présence fédérale dans chacune de vos AG lorsque vous l'avez sollicitée, mais nous avons aussi pris l'initiative de vous rappeler de ne pas oublier d'inviter. Si vous n'avez pas toujours eu la présence du secrétaire général, au moins un membre du bureau y a participé. Et comme nous l'avons toujours fait, nous sommes avons participé à d'autres réunions dont vos Conseils Syndicaux, si vraiment notre présence était impossible aux AG.

Depuis le dernier congrès, nous avons déjà participé à 37 AG. Ont eu lieu à la fédération 2 journées nationales pour les ML PAIO. Nous prévoyons une journée nationale en 2018 sur les régies de quartier.

Sinon se sont intensifiées les réunions à la fédération pour ce qui concerne les entreprises nationales comme pour l'entraide universitaire, aurore, action enfance résidence sociale, apprentis d'Auteuil, l'APF, voir ensemble. Ces journées créent une dynamique qui sera bénéfique pour tous. Nous devons rapidement trouver le temps et les forces pour arriver à réunir tous nos délégués centraux avec un maximum de leurs adhérents pour poursuivre dans cette direction. L'APAJH en fera partie, mais pas seulement. Nous avons dans cette perspective essentielle, à faire le travail en amont pour mieux en maitriser la réalisation. Le groupe développement issu du CF sera un point d'appui indispensable pour y arriver. Et nous ne pouvons que nous féliciter des réunions nationales et régionales qui réunissent nos camarades de l'Aide à Domicile. 3 réunions nationales UNIFAF complètent ce tableau.

Nous continuons de construire de nouveaux SDAS, c'est le cas depuis peu dans l'Aude. Nos liens avec les Unions Départementales sont bons et permettent notre progression. Nos pots de l'amitié à chaque Comité Confédéral National quand il se tient à Paris n'y sont pas pour rien, en tout cas nous voulons le croire. Ce lien nous aide à réunir les équipes et à tenter de vous apporter les soutiens nécessaires parfois quand cela peut sembler difficile. Nous avons pu nous appuyer sur des UD pour qu'elles reprennent la main lorsque nos équipes syndicales ont jeté l'éponge et ainsi ne pas laisser les adhérents isolés et sans points d'appui.

Odile, notre secrétaire administrative nous permet encore et toujours de mener tous les mandats dont nous avons la responsabilité, en fonction des priorités que nous définissons le plus souvent lors des Bureaux Fédéraux.
Nous connaissons de mieux en mieux nos équipes syndicales ainsi que leurs forces et leurs faiblesses.

Les Inter-SDAS dans les régions sont nécessaires. Nous souhaitons les développer et nous construisons, pour la fin de l'année, des statuts qui vous permettront d'obtenir des droits syndicaux supplémentaires.

J'ai représenté la Fédération à tous les CCN et y suis intervenu à plusieurs reprises pour participer au débat général. Mes interventions au nom de la fédération sont toutes parues dans le bulletin fédéral que vous recevez maintenant 6 fois par an.

Chaque fois que nécessaire, nous avons demandé l'appui de la Confédération qui nous l'a apporté et j'en veux pour preuve le lien soutenu qui nous a permis avec le secteur de Marie Alice MEDEUF de passer la barre des 8% dans les Régies de quartier.

Nous aurons la chance, si la Commission Exécutive confédérale se termine tôt, d'avoir la visite de Pascal PAVAGEAU qui nous soutient, entre autres, dans notre volonté de construire un document en commun sur l'obligation de moyens nécessaires pour le maintien de nos missions de services publics qui contiendront nos positions et vos témoignages que nous attendons avec impatience. Et hier soir, nous étions sollicités par Michel BEAUGAS pour que l'un d'entre nous, Éric pour ne point le nommer, participe à la délégation confédérale qui entame les négociations sur la poursuite de ce que j'appelle la casse de la formation professionnelle. Nous avons décliné cette proposition considérant que nous n'avions pas à cautionner par la présence de l'un d'entre nous une négociation totalement biaisée. Une négociation qui va tenter de faire passer en force et en 3 mois, des propositions qui sont contraires à nos revendications et à notre mandat sur des sujets comme le CIF, que ce gouvernement veut voir disparaitre, comme le développement du Compte Personnel de Formation pour

poursuivre l'individualisation des droits, en finir avec les diplômes par la seule valorisation des compétences et la volonté avouée de donner la main sur l'apprentissage aux employeurs. Nous écrirons plus précisément sur ce sujet dans le prochain bulletin fédéral et je suis sûr que nos représentants, dans l'organisme paritaire collecteur à UNIFAF qui se réuniront le 12 décembre, sauront définir nos revendications.

Nous poursuivons, à Noirmoutier, nos formations fédérales de 2 niveaux en direction des responsables ou futurs responsables des SDAS de manière à impulser une dynamique collective favorisant le développement des sections, et donc de chaque Syndicat départemental. Nathalie et Éric en sont les maîtres d'œuvre. Je profite de ce CFN pour d'inviter les camarades des équipes syndicales à utiliser ce nécessaire moment qui permet d'apprendre quelques ficelles, de profiter des expériences partagées. C'est une façon essentielle de conforter partout nos équipes syndicales élues. Nous voulons un syndicalisme d'adhésion et démocratique qui va à l'encontre de celui que d'autres mettent en place c'est-à-dire celui de professionnel du marketing, les VRP de la liste électorale. Mais passons !

Nous tentons de développer des formations plus spécifiques en fonction de vos demandes comme nous venons de le faire pendant 2 jours à Saint-Brieuc ou comme Jacqueline l'a fait dernièrement à Lille ou à Vesoul. Nous sommes à jour de toutes nos cotisations 2014, 2015 et 2016 auprès de la confédération et nous avons versés une importante cote part pour 2017. Merci à Jacques pour tout son travail. Mais nous vous invitons à payer plus régulièrement en cours d'année vos cotisations, pour faciliter la gestion de la trésorerie fédérale même si nous avons actuellement 1année et demi de réserve financière pour pouvoir fonctionner en attendant les divers versements.

C'est une façon de participer activement à notre indépendance financière qui est essentielle dans cette période où tout est fait pour nous supprimer des moyens au nom de la représentativité ou lorsque la contribution au grand fond paritaire est baissée et passe de 0,016 à 0,015 % au nom du paiement des salaires des salariés en formation syndicale. L'austérité financière est bien partout. Nos comptes 2016 ont été arrêtés lors du dernier Conseil fédéral. Il a été voté à l'unanimité. Nous avons utilisé une partie de nos réserves, car nous avons investi dans un nouveau site fédéral, transformé notre ligne graphique, décidé de publier des documents essentiels comme la CCNT66 annotées, le livre résistance ou le Presto spécial Loi Travail n°104 qui a été un succès certain puisque nous avons dû le publier une seconde fois. Et par ailleurs, notre 17ème congrès a eu un coup certain.

Notre indépendance financière nous a permis d'agrandir la surface de la fédération pour mieux vous accueillir et répondre à vos demandes de réunion et aussi de continuer de prendre en charge 4 salaires.

Et je le rappelle à cette tribune, mais comme je le fais dans chaque AG où je me rends, qu'il est essentiel pour vous, qu'à l'instar de la Fédération, vous construisiez les conditions de votre indépendance financière en créant partout où cela n'est pas encore fait, des barèmes d'adhésions qui vous permettent d'avoir un fonds de roulement financier suffisant pour fonctionner et mener à bien ce que vous décidez.

Et pour finir, nos sections fédérales, celles des retraités et des cadres poursuivent leur bonhomme de chemin. Toutes les deux ont tenu cette année leurs assemblées générales et nous espérons que les nouvelles équipes vont continuer de leur permettre de se développer et de développer la syndicalisation chez les uns et les autres. Avec la section fédérale des cadres, nous espérons que le projet de recherche et d'un document spécifique que nous construisons avec FO Cadre aboutiront.

Notre Fédération, est toujours solide et en ordre de marche malgré la situation générale difficile et les coups que ce gouvernement « *austéritaire* » et tous les tenants syndicaux de l'austérité continuent de tenter de porter aux salariés et au syndicalisme libre et indépendant que nous représentons par la marche au corporatisme.

Nous ne nous laisserons pas faire, nous ne les laisserons pas faire.

Alors comme notre Conseil Fédéral l'a rappelé le 9 novembre.

OUI nous sommes attachés à la liberté de revendication des syndicats et à leur indépendance vis-à-vis de tous les partis politiques et des gouvernements.

OUI nous réaffirmons notre opposition à toute forme d'intégration des syndicats dans l'élaboration des Lois.

OUI nous condamnons l'inscription dans le droit commun de certaines dispositions de l'état d'urgence, qui deviennent donc permanentes et ne ressortent plus d'un régime d'exception, lui-même inacceptable. Il s'agit de mesures graves qui menacent les libertés individuelles et collectives.

OUI nous condamnons les ordonnances Macron/ Pénicaud qui contiennent des mesures qui poursuivent et aggravent la Loi El Khomry que nous avons combattue en 2016.

OUI sans attendre, nos négociateurs FO vont revendiquer dans toutes les Branches l'intégration des différentes primes et indemnités dans le salaire de base ainsi que le maintien de tous les congés conventionnels supplémentaires, afin d'empêcher leur « *renégociation* », voire leur suppression, au niveau local.

OUI nous allons lancer une campagne d'information sur ce sujet pour renforcer la résistance et développer le rapport de force avec les salariés.

OUI nous exigeons la suppression de l'article 50 du PLFSS qui supprime l'agrément des Conventions et accords collectifs de Travail dans notre secteur professionnel pour les structures ayant contracté un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et nous exigeons le retour de l'opposabilité pour les EPHAD.

OUI nous nous opposons à toutes les méthodes de baisse des budgets et du coût du travail qui participent à la mise en concurrence ainsi qu'à la recherche de rentabilité de notre secteur à but non lucratif.

OUI nous soutenons tous les salariés qui combattent la misère salariale, qui refusent la dégradation de leurs conditions de travail et s'opposent aux licenciements et qui font tout pour empêcher que les usagers subissent la dégradation de leurs conditions d'accueil ou de prise en charge.

OUI nous appelons les salariés du secteur social et médicosocial à but non lucratif à s'organiser et à se regrouper dans notre syndicat libre et indépendant afin de préserver leurs droits.

OUI nous appelons tous ses syndicats et tous ses militants à poursuivre la discussion avec leurs collègues, à se réunir en Assemblées Générales pour construire ensemble les cahiers de revendications et préparer avec nous et partout les conditions nécessaires pour décider ensemble comment obtenir satisfaction sur toutes nos revendications :

- Abrogation de la Loi Travail et des Ordonnances Macron-Pénicaud ;
- Maintien de l'agrément et de l'opposabilité des Conventions Collectives, pour le retrait de l'article 50 du PLFSS ;
- Non au détournement de nos cotisations sociales et à l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée ;
- Retour aux principes de la Sécurité Sociale de 1945 fondée sur les cotisations sociales : cotiser selon ses moyens, être soigné selon ses besoins !
- Pour un financement à hauteur des besoins des établissements et services sociaux et médico-sociaux et le maintien de toutes les missions de Service Public ;
- Pour l'augmentation générale des salaires, minima sociaux et pensions.

Je vous remercie camarade de m'avoir écouté et c'est maintenant à vous la parole.

”

David LEGRAND
Secrétaire du SDAS 59

“ Je vous apporte le salut fraternel des camarades du SDAS FO 59, le Nord.

Le SDAS qui avait face à lui une UD qui avait décidé de suivre, je cite « *le chef* ».Ne surtout pas défiler contre les ordonnances MACRON/PENICAUD. Alors nous on l'a fait, mais… voilà c'était bon à savoir. Souvenons-nous de la phrase choc je cite « *du chef* » dans la presse : « *les ordonnances ne sont pas la casse du Code du travail* ». Allez parce que je ne suis pas démago, la phrase exacte était la suivante : « *il y a des reculs dans cette loi, il y a aussi des avancées. Non, ce n'est pas la casse du Code du travail, le modèle social n'est pas remis en cause* » déclaration sur RMC et BF Merde TV pardon BFM TV. Alors, revenons justement sur ces ordonnances et je vais essayer de faire court puisque Pascal l'a fait en long et en large.

Ordonnance 1 dite « *renforcement des négociations collectives* ». Bien évidemment à effet immédiat qui donne force de loi aux accords d'entreprise à défaut d'accord de Branche. Ce sont eux qui décident des conditions d'emploi et de travail des salariés sur les points suivants : salaire minimum, classification, durée du travail, droit à la formation, mesures relatives aux CDD et aux CDI et aux nouveaux CDI dits de chantier, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la mise à disposition des salariés temporaires auprès d'une entreprise utilisatrice, la rémunération des salariés portés, etc.
Ordonnance 2 dite « *nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales je répète, valorisant la responsabilité syndicale* ». Cette ordonnance ordonne, je dis bien ordonne en clair la fusion des IRP (Instances Représentatives du Personnel) : CE, DP, CHSCT en un CSE (Comité Social et Économique). Nous attendons sont application dès la sortie des décrets d'application d'ici la fin de l'année. Toutefois, dès maintenant un accord d'entreprise peut définir le contenu, la périodicité, les modalités de consultation du CSE ainsi que l'organisation, nombre de réunions, délai pour rendre un avis, etc.

Ordonnance 3 dite « *de prévisibilité et de sécurisation des relations de travail* ». Il s'agit de l'indemnisation du licenciement irrégulier ou sans cause réelle ou sérieuse pour lesquelles les barèmes des montants de l'indemnisation en fonction de l'ancienneté dans

l'entreprise sont fixés. L'ordonnance prévoit un délai de recours réduit à 12 mois au lieu de 24 actuellement. Pour contester un licenciement pour motif économique. Elle institue la possibilité de rupture conventionnelle collective. C'est également cette ordonnance qui modifie les règles de recours au télétravail au contrat de chantier, au travail de nuit, au congé de mobilité.

Ordonnance 4 relative aux négociations collectives : cette ordonnance règlemente l'extension et l'élargissement des accords de branches, ainsi que le fonds paritaire de financement. Sur cette ordonnance, je vais être franc avec vous, je suis personnellement encore dans le flou artistique, ce doit être l'effet de l'enfumage.

Ordonnance 5 relative à la pénibilité réduisant la liste des facteurs de risque professionnels de 10 à 6. Les 6 facteurs de risques professionnels étant les suivants, vous allez voir ils sont vachement intéressants : le travail répétitif, le travail en milieu hyperbare, le bruit, le travail en équipes successives alternantes, le travail de nuit et les températures extrêmes.

Sur ce dernier point je ne peux m'empêcher de faire un lien avec l'AG des camarades des Missions Locales des Hauts de France, qui se tient en se moment-même à la bourse du travail de Lille, à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT et FO. Nous avons rejoint l'intersyndicale. Faisant suite au vote de la région, Hauts de France, tenue par Xavier BERTRAND, de la baisse de 2.5 M d' €uros pour 2018, qui auront pour conséquence la suppression de 150 postes et sur le vote d'une baisse de 722 000€ par le Conseil Départemental.

Dans le nord plus particulièrement, nous avons l'habitude, puisque le Conseil Départemental a décidé de baisser les dotations allouées aux établissements sociaux et médico-sociaux de 5% par an : fin de prise en charge des jeunes majeurs, suppression des places en internat, etc. Alors, comme notre jeunesse nécessitant un accompagnement social physique ou mental est considérée comme une simple variable d'ajustement. Les établissements ont décidé de ne plus remplacer les arrêts maladie et les départs en retraite, avec pour conséquences, une dégradation concrète de la qualité d'accompagnement et des conditions de travail détériorées. Là c'est sûr, on n'est pas dans le milieu hyperbare.

Nous sommes loin, comme vous pouvez le constater mes camarades, des températures extrêmes. Le service public partant à vaux l'eau on peut légitiment se poser des questions et ce n'est qu'un début. Notre secteur est fortement impacté par les problèmes des RPS (Risques Psycho Sociaux) et nous savons maintenant au vu de ce que je viens d'énoncer, qui sont les responsables : équipes en sous effectifs, adéquation entre charges de travail et postes rarement effectués, violence accrue envers les salariés, à Poitiers une éducatrice assassinée dans son foyer mère-enfant, nombreux arrêts maladie liés à la souffrance au travail ne faisant pas l'objet d'analyses, etc. Malheureusement, je peux vous prédire que ce n'est qu'un début, puisque le très « *Macroniste* », Directeur Général de la Sauvegarde du Nord, a été nommé haut commissaire à l'économie sociale et solidaire. Pour lui, c'est la fin de l'État providence. Pour lui, les nouveaux modes de financement du secteur associatif sont une nécessité. Youpi !! Faisons du blé et faisons rentrer du capital dans les associations : le capitalisme à outrance aux dépens des publics accompagnés.

Ce type veut la disparition de notre modèle associatif subventionné par les pouvoirs publics par un changement de paradigme ouvrant les portes de l'action sociale aux diplômés des écoles de commerce, aux managers issus du secteur privé lucratif, aux banques, aux fondations et aux fonds d'investissement. Dans ce nouvel environnement, les entreprises sociales remplaceraient les associations à but non lucratif et emprunteraient sans complexe les méthodes du privé, à savoir : le marketing offensif, un management par objectif ou le développement d'activités rentables. Dans cette partie de MONOPOLY, les absorptions et les banqueroutes déjà à l'œuvre se multiplieront et laisseront sur le carreau salariés et usagers.

Alors, voilà, mes camarades, où nous en sommes et nous devrions accepter les ordonnances, les concertations, la mort programmée d'un syndicalisme au nom d'un syndicalisme réformiste ?! C'est du moins le bourrage de crâne continuel que nous vivons à l'heure actuelle. La société change donc. Notre syndicat doit s'adapter. C'est ce qu'on nous dit ! Voilà en tout cas comment nous comprenons les choses au SDAS du Nord. Et c'est en toute conscience que nous ne l'acceptons pas et c'est dans un syndicalisme libre et indépendant que nous pourrons l'exprimer lors du congrès confédéral qui se tiendra à Lille justement en avril prochain.

Vive la FNAS FO !
Vive le SDAS FO 59 !

Christian BEAUTIER
Secrétaire du SDAS 40

“ Je vous présente le salut des camarades du SDAS 40, des Landes

Je voudrais intervenir sur les secteurs qui me tiennent à cœur depuis longtemps et qui vont être les 2 prochains combats que nous aurons à mener, bien que la FNAS ayant déjà fixé notre position par rapport à ça. Il s'agit de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Ce sont pour MACRON, deux bras armés qui vont être le remède merveilleux au chômage et au chiffre de l'emploi. C'était la contrepartie à la Loi Travail. Or ces deux dispositifs sont deux ascenseurs sociaux formidables.

Dans notre Branche, n'oublions pas que nous avons ouvert à l'apprentissage beaucoup de nos diplômes, et ils sont aujourd'hui accessibles à ce niveau-là. Lorsque j'étais à la CPNE (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi) elle n'a cessé de labelliser toujours plus de CFA (Centre de Formation d'Apprentis), donc avoir plus de possibilités sur le terrain et de fixer des quotas d'apprentissage importants, qui ne sont malheureusement jamais atteints. Et vous savez bien que quand il s'agit de pouvoir faire des économies, il s'agit là d'un trésor qui va certainement briller dans les yeux du pirate MACRON. Après avoir fait les poches des retraités, il va falloir faire les poches des apprentis et puis aussi les poches des salariés. La diminution probable du budget de la formation professionnelle touchera de plus en plus notre vie professionnelle.

C'est un moment important de notre vie de salarié, la formation professionnelle et je pense effectivement que porter atteinte à ce bloc serait mettre en danger tout l'avenir des salariés dans notre secteur professionnel.

Vive la FNAS
Vive Force Ouvrière

”

Véronique ARRIGHI
Secrétaire du SDAS 83

“ Bonjour mes Camarades,
Je vous apporte les salutations fraternelles du SDAS FO du Var.

Dans le var, depuis quelques mois nous avons l'impression d'assister à une partie de Pac-Man. Je ne sais pas si vous vous rappelez des Pac-Man : des boulles jaunes qui s'entre-mangent. Donc là les grosses associations absorbent ou fusionnent avec les plus petites à tout va. L'ADAPEI absorbe l'entraide protestante, etc., il se passe la même chose au niveau des aides à domicile. L'heure est à la mutualisation des moyens. Elles y sont d'ailleurs vivement encouragées par les ARS et le Conseil Départemental qui proposent des CPOM au rabais qui ne couvrent plus l'intégralité des charges conformément à la politique d'austérité appliquée depuis des années.

Pour effectuer des économies, nos employeurs se sont emparés des opportunités offertes par la loi Travail. Certaines Associations d'aide à domicile ont déjà proposé des accords pour baisser les taux des heures supplémentaires en créant un dumping social qui va fragiliser des salariés qui sont déjà précaires. D'autres associations ont mis en place un système d'équivalence de temps de trajet, bien entendu au détriment des salariés et du respect de la convention collective. On ne paye plus le temps de trajet réel. On a mis en place des équivalences, 3 minutes de moins par-ci, 5 minutes de moins par-là, à la fin du mois on a 2h de moins sur son salaire. Belle économie !

Évidemment, il est plus facile d'utiliser les dépenses salariales comme variable d'ajustement des budgets, plutôt que d'exprimer sa désapprobation à la politique d'austérité qui étrangle tout le monde.

Nous voyons aussi avec inquiétude arriver la mise en application des ordonnances Macron avec sa cohorte de bonnes nouvelles :

- Remise en cause des acquis sociaux (congés d'ancienneté, jours de carences, récupération, points fériés, précarisation des CDI…)
- Fragilisation des IRP avec la mise en place des CSE, l'utilisation des référendums d'entreprise, la baisse du nombre d'élus, de leurs heures, l'augmentation de leurs missions,

- Licenciements facilités et barémisation des indemnités pour licenciement abusif. J'en passe et des meilleures…

Voici la nouveauté 2018, les conventions collectives ne seront plus opposables aux CPOM !! Entendez-vous gronder les syndicats employeurs ?! Moi non... Ils n'ont qu'une idée en tête : s'appuyer sur le regroupement des branches pour dénoncer nos conventions collectives et pouvoir s'aligner aux ordres de nos financeurs. L'objectif : la baisse du coût du travail.

Mais leur gros sujet d'émerveillement, actuellement dans le Var, le dernier, c'est d'écouter Madame Catalina Devandas-Aguilar, rapporteure spéciale de l'ONU sur les droits des personnes handicapées conspuer nos établissements, les accuser de maltraitance à l'égard des personnes handicapées. Elle accuse nos institutions du fait de séparer et d'isoler les personnes handicapées de la communauté, violant leur droit de choisir et maîtriser leur mode de vie et d'accompagnement, tout en limitant considérablement leur décision au quotidien. La désinstitutionnalisation des enfants handicapés dans un premier temps, des personnes handicapées en général par la suite, doit constituer une priorité politique et le Gouvernement Macron devrait envisager un moratoire pour suspendre toute nouvelle admission. Ce sont des extraits de son rapport.

L'État-providence constitue en France une tradition séculaire, qui imprègne ses politiques d'action et de protection sociale, lesquelles reçoivent des moyens financiers et humains considérables. Elle appelle le gouvernement français à lancer « *un plan d'action pour fermer progressivement les institutions et les transformer en services implantés dans la communauté* ». Selon elle, une option possible, même pour les personnes polyhandicapées.

Je me souviens il y a quelques décennies la fermeture des lits de CMP. Qu'a-t-on fait des personnes malades mentales qui y étaient accueillies ? Certaines sont retournées en famille, d'autres se sont marginalisées, d'autres ont atterri en prison…

Il est évident que le tout domicile ferait tomber le coût de la protection sociale. D'ailleurs, la mode est au maintien à domicile avec la création de SAMSAH, les SAVS, les Services d'Insertion. C'est comme ça que j'ai découvert l'existence de « *files actives* ». C'est-à-dire que dans une « *file active* » 3 usagers accompagnés équivalent à 1 place ! On a beau alerter, expliquer que l'humain évolue et que l'accompagnement peut devenir plus lourd, comment gèrera-t-on alors la surcharge de travail ??? Pas de réponse.

D'ailleurs, je ne sais pas si vous avez entendu parler de la RAPT ?! D'ailleurs la RAPT y pourvoira… Vous savez c'est la Réponse Accompagnée Pour Tous qui permet à compter du 1er janvier 2018 aux MDPH de donner une double orientation, il y aura l'idéale et la réalisable formalisée dans un PAG (Plan d'Accompagnement Global) dans le cadre duquel des établissements et services vont s'engager à accompagner la personne sans délai…. Bien entendu en fonction de la disponibilité de l'offre.

On en arrive toujours à la même conclusion, pas de moyens, pas de réponse idéale, une offre a minima… C'est bien ce que craignent les petites associations, mais la RAPT est soutenue par l'UNAPEI notamment, qui voit ça comme la panacée.

Et je ne développerai pas les salaires toujours bloqués, l'augmentation de la CSG, le rapt, mais le vrai, de nos salaires différés qui va mettre à mal la Sécurité Sociale déjà sur la sellette…

Pour toutes ces raisons, mes camarades, le SDAS FO 83 revendique :

- L'abrogation de la Loi Travail et des Ordonnances Macron,
- Le maintien de l'agrément et de l'opposabilité des Conventions Collectives,
- Un financement à hauteur des besoins des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- L'augmentation générale des salaires, minima sociaux et pensions.

J'en passe et des meilleures,

Vive la FNAS FO,
Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière,

Je vous remercie, mes camarades.

”

Antoine GOUGEON
Membre du Conseil Syndical du SDAS 22

“ Je vous adresse le salut fraternel des camarades du SDAS des Côtes-d'Armor.

En 2017 l'ensemble des sections du SDAS des Côtes-d'Armor s'est mobilisé massivement et continuera à le faire pour l'abrogation de la Loi EL KOHMRY et pour le

rejet des ordonnances MACRON, en mettant un point d'honneur à participer à ces combats en interpro du public et du privé.
Les camarades du SDAS peuvent se féliciter du soutien apporté par notre fédération qui en relayant et en portant les appels à la mobilisation a simplement et efficacement tenu son mandat.

Pour les camarades des luttes essentielles s'annoncent, car il apparait aujourd'hui évident que toutes les conquêtes sociales passées risquent de se faire dévorer par le capital, comme les minima de rémunération, la majoration des heures sup, la durée légale de travail, nos conventions collectives bien sûr, jusqu'à la toute première de nos conquêtes la journée de 8 heures.

Il s'agira également de nous opposer fermement à la casse annoncée de la sécurité sociale et des différentes caisses en supprimant la cotisation sociale et d'ores et déjà à un état d'urgence inscrit dans le droit commun qui met gravement en danger nos droits, nos libertés individuelles et collectives.
Et puis camarades, c'est clairement la représentation syndicale libre et indépendante dans son entier qui est menacée.

Nous ne laisserons pas les patrons faire de nous des collaborateurs ou même des concertateurs du démantèlement des droits des travailleurs, ni de notre asservissement.

La pilule des ordonnances ne passe pas, pour autant pas de renoncement, une trentaine de camarades du SDAS a participé cette semaine à deux jours de formation organisés avec la Fédération pour travailler sur ces ordonnances et relancer la mobilisation, c'est d'ailleurs l'occasion de remercier Pascal Corbex et Jacqueline Berrut pour leurs apports précieux à nos combats futurs.
Nous sortons renforcés de ces 2 jours.

Dans notre département les patrons de l'action sociale avaient anticipé les ordonnances.
Nous faisons face à des dirigeants décomplexés qui tapent sur nos délégués syndicaux, se foutent ouvertement des instances représentatives et ne cachent plus la visée mercantile des prestations sociales que proposent des associations qui n'en sont plus.

2018 sera pour le SDAS22 une année de combats.

Nous nous emploierons à informer un maximum de salariés sur les conséquences désastreuses pour eux qu'engendrent les Ordonnances en les invitant à y résister toujours.

Nous inviterons nos syndicats à se mettre en position offensive et ainsi amorcer des rapports de force constants qui seuls porteront nos revendications.

Nous serons donc en campagne électorale partout dans les boites de l'action sociale pour les nouvelles élections CSE et parce que nous avons pleinement conscience que les CSE viseront l'intégration des organisations syndicales pour mieux les désintégrer.

Partout nous refuserons le rôle de co-gestionnaire auquel les patrons veulent nous réduire.

Nous nous emploierons à défendre et maintenir toutes les missions des CHSCT qui disparaissent avec les ordonnances Macron et la mise ne place des CSE au1er janvier 2020.

Nous aurons pour objectif de les faire tourner pendant deux ans, les faire tourner à plein régime, avec l'idée de les rendre incontournables.

Le SDAS22 soutiendra en outre dans toutes les boites les initiatives permettant d'enclencher la résistance.
Nous continuerons à combattre la marchandisation galopante de l'action médico-sociale et nous opposerons un refus massif à ces dérives.

Il n'y a pas de fatalité, mais il y a urgence à organiser une riposte sociale et syndicale.
Il est de notre responsabilité de faire échouer ce gouvernement ultra libéral.

À nous de mobiliser des AG partout où cela est possible et d'utiliser tous les moyens syndicaux nécessaires afin de préparer la grève générale qui fera reculer ce gouvernement aux ordres de ceux qui nous exploitent.

”

Adéis, le partenaire “protection sociale” des BRANCHES PROFESSIONNELLES !

- Proposer aux partenaires sociaux une couverture santé et prévoyance de qualité
- Innover pour des actions de solidarité et de prévention
- Décrypter l’actualité pour une information simplifiée

290 M€
de cotisations
67 accords
conventionnels suivis
975 000 salariés
couverts

adéis
Pour les branches professionnelles

www.adeis-branches.fr

Suivez-nous sur Twitter
@AdeisBranches

Groupe APICIL · CIPREV · Humanis · Ipsec Groupe Humanis

Priscillia HEULAND
Représentante
de Section Syndicale,
Secrétaire du CE,
Déléguée du Personnel
et Membre du CHS-CT
au SADS 28

“ Bonjour à tous.

Je suis depuis 5 ans dans l'aide à domicile à SADS (Service d'Aide à Domicile de Scweitzer) situé à CHATEAUDUN (28), pas très loin de CHARTRES.

A l'heure actuelle on vit, comme toutes les associations d'aide à domicile, des situations très difficiles. Depuis le mois d'août, on est dans des plans de licenciements économiques. On nous baratine sur des choses qui je pense ne sont pas concrètes puisque l'on a besoin d'aides à domicile on a de plus en plus besoin du maintien à domicile, mais on supprime nos emplois.

On revient sur nos temps de trajet qui ne sont pas payés, sur des manques de salaire.. .

On fait ce que l'on peut comme on peut. Nous menons des combats lourds et difficiles et les réformes qui veulent être mises en place sont loin d'être à notre avantage. Je pense que plus le temps va passer, moins notre métier va être reconnu, alors qu'on est dans un contexte où on est plus qu'utile ! Il est grandement nécessaire que les gens prennent conscience que les aides à domicile c'est un vrai métier et qu'il devient de plus en plus compliqué par rapport à il y a 20 ans. Nous vivons des situations au domicile de fin de vie. Nous ne somme pas reconnues en temps que professionnelles. Nous menons ce combat au sein de notre syndicat, de notre association service à domicile SWEITZER. Nous sommes syndiquées depuis 1 an maintenant.

Merci à FO pour tout leur soutien, parce que sans eux, on n'aurait pas pu faire tout ce que l'on a fait. Nous n'aurions pas été entendus comme nous l'avons été.

Merci à Pascal CORBEX de nous avoir invité aujourd'hui et de m'avoir permis de prendre la parole devant vous.

Merci beaucoup !
Vive Force Ouvrière !

”

Lionel CHATELAIN
Secrétaire du SDAS 25

“ Mes camarades et collègues de l'action sociale,

Ce comité fédéral se tient à peine plus d'une année après notre Congrès de la Pommeraye... Mais combien de mesures anti-ouvrières de régressions sociales et salariales n'avons-nous pas subies en si peu de temps ? La mise en œuvre de la Loi travail à peine opéré que s'appliquent déjà les ordonnances MACRON chamboulant lourdement le paritarisme et le droit de négocier librement en balayant le principe de faveur et la **hiérarchie des normes** qui, inversée, légitime l'éclatement du droit collectif au profit de « *droits* » individuels définis au niveau de l'entreprise !
Notre SDAS 25, partant de son analyse des ordonnances MACRON, a pris position dès le 14 septembre avec notre Union Départementale, appelant les collègues du secteur à la grève et à la manifestation ; nous avons foulé le pavé, comme les 500 000 dans tout le pays, à Besançon, Vesoul ou Montbéliard…
À cela le gouvernement « *cinquième républicain* » est resté sourd, imposant son projet anti syndical d'affaiblissement des instances représentatives.

Notre SDAS 25 se félicite pour autant de la **résolution du CCN** permettant l'appel confédéral à la grève le 16 novembre. La mobilisation y compris dans nos propres rangs (500 à Besançon) ne répond pas aux enjeux et à un rapport de force capable d'infléchir la politique destructrice actuelle ; la mobilisation du 16 reste néanmoins un point d'appui permettant aux camarades d'**alerter** sur les mesures à venir tant sur la Sécu que les retraites et bien sûr sur le projet d'austérité salariale qui va encore s'accentuer ! Aussi l'appel confédéral au 16 signifie pleinement que liberté et indépendance syndicale sont bien une réalité dans notre organisation démocratique.

Je vais illustrer la position employeur tenue dans mon Association, l'Hygiène Sociale de Franche-Comté, face à la mise en œuvre des décrets régressifs : notre employeur a cherché à tout prix à **imposer le dispositif issu des ordonnances** lors du renouvellement des instances représentatives du Personnel... Il y voyait sans doute le moyen de réduire les heures de délégation en imposant le Comité Social et Économique en lieu et place des CE, DP et CHS-CT ! Malgré une manœuvre peu cavalière (il n'avait pas signé en notre présence le protocole d'accord préélectoral signé par l'ensemble des Organisations

Syndicales représentatives espérant un décret d'application rapide rendant caduque l'accord préélectoral !), nous avons déjoué ses plans et imposé l'ancien dispositif pour deux ans... Élections professionnelles dont se sont emparés les 850 salariés qui nous ont attribué dès le premier tour 3 sièges au CE réalisant une représentativité de 29,4%. Aussi avec nos collègues de la CGT aussi à 29% nous faisons reculer la CFDT passant de 42% au précédent mandat à 30%... Notre combat contre les lois de régression s'est bien traduit dans les urnes !
Même nos collègues de l'encadrement ont élu leur représentant syndical CGC au premier tour... (et c'est un fait historique à l'Hygiène Sociale) ; cela augure des pressions exercées par la Direction !

Par ailleurs, notre employeur a réussi à informer les élus du CE sur **l'article 50** du Projet de Loi de Financement de la Sécu (PLFSS) avant même que nous rédigions nos propres tracts : NEXEM semble être à la pointe de l'information... et cela ne nous étonnera pas que nos employeurs puissent s'abriter derrière la « non-opposabilité » dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), n'ayant plus à appliquer nos droits conventionnels...et de faire beaucoup d'économie sur la masse salariale !

Dans mon Association, nous sommes parvenus à obtenir la reconnaissance de droits jusqu'alors non appliqués par la Direction. Notre intersyndicale a tout particulièrement obtenu la prise en compte des **jours fériés travaillés, récupérés et compensés...** jusqu'alors les salariés n'avaient aucune compensation sur les fériés travaillés. L'employeur a bien régularisé, mais refusé les arriérés ! C'est donc des dizaines de dossiers en contentieux que nous allons déposer pour gagner les 3 ans légalement dus...

Plus grave est la situation des **travailleurs handicapés** travaillant en cuisine adaptée sous CCN66 et exclus de toute grille d'ancienneté ! Salaires planchers depuis 18 ans pour certains... N'est-ce pas un comble pour une association régionale à l'éthique sociale revendiquée de compter des « travailleurs pauvres » dans ses rangs ?
Nous avons obtenu un accord supra conventionnel avec rééchelonnement immédiat des 30 salariés concernés à leur juste ancienneté, partant du SMIC, c'est 100 à 150 € obtenus en plus sur la fiche de paie.

Notre **action syndicale**, si elle parvient à rétablir le droit, ne parvient pas à en gagner tant la négociation paritaire officielle brasse de l'air... Des heures passées pour obtenir des miettes (même les chèques déjeuner coûtent trop cher à l'employeur) ! À l'arrivée la CFDT signe. Force Ouvrière refuse l'aumône...

Loin de se laisser endormir dans les interminables séances de NAO, GPEC et autres commissions d'égalité femmes/hommes sans réels enjeux dans nos secteurs conventionnés, nous devons créer un véritable rapport de force en **développant notre syndicat à sa base** : c'est des adhésions, la formation de nouveaux adhérents, le partage des mandats et fonctions électives, l'aide apportée à tous ces camarades qui cherchent à se défendre, à prendre la parole et... revendiquer ! Car ils n'acceptent plus leurs conditions de travail dégradées...

Pour notre SDAS 25, c'est un passage de 29 cartes en 2015 à 35 en 2016 et à 50 cette année ! C'est notre renforcement dans les IRP des grosses associations où nous sommes représentatifs comme à l'AHS-FC ou la Sauvegarde 25. Ce sont des mandats fédéraux (UNIFAF), départementaux (CAF, SECU)...

Alors, mes camarades, poursuivons ce travail inlassablement afin d'opposer un rapport de force capable d'inverser l'avancée des politiques de régression !

”

Christian MOUNIER
Membre du Conseil Syndical du SDAS 73

“ Je vous adresse bien le bonjour des camarades du SDAS 73, qui pour 5 d'entre eux sont au comité de l'UD. Veuillez excuser notre secrétaire du SDAS Sylvie MOREL qui connaît de graves difficultés par rapport à son employeur : correctionnelles et prud'hommes. Elle est aujourd'hui dans l'attente des décisions. Elle a perdu aux prud'hommes, mais on espère qu'elle puisse avoir raison en correctionnelle. Nous avons une pensée pour elle. Elle est Cadre, il y a dans notre SDAS 1/3 de Cadres. Je dis cela parce que dans nos discussions, j'entendais que les cadres avaient quelques difficultés à poursuivre leur mandat. On peut comprendre et on peut rester à FO sans problème, avoir la tête haute et avoir des positions vis-à-vis de nos dirigeants qui se démarquent de nos autres collègues. Je crois que c'est important de pouvoir le dire.

Juste pour illustrer la Sauvegarde de l'Ain qui était venue soi-disant en Savoie pour nous sauver, mais qui n'est venue que pour obtenir une fusion, voulait imposer un GPS sur tous les véhicules de service et tous les véhicules de la maison. Pour savoir, comme je le disais au DG, savoir à quel moment on allait pisser ou être à tel ou tel endroit. On a lutté contre cela, mais justement parce que j'étais dans les instances aussi équipe de direction qu'il a pu retirer ce point de vue là, sinon au niveau du syndicat FO on aurait réagi.

Je voulais témoigner un petit peu de la réactivité ou de la réorganisation du SDAS 73. Aujourd'hui nous utilisons les 10 jours de la CCNT 66 qui nous permettent de nous rencontrer de manière régulière. On a aussi le soutien de membres de la fédération qui viennent nous voir de temps en temps et cela fait du bien malgré tout, car ils nous apportent tout le savoir qui est nécessaire et la connaissance.

Aujourd'hui nous sommes face à la déconstruction, voire la descente aux enfers et qu'il est important que l'on puisse mobiliser. C'est quelque chose de très difficile dans un département où les petites associations sont multiples et relativement importantes. Du coup on ne désespère pas, la preuve en est que dans les manifestations, le SDAS est présent. Je remercie aussi l'UD qui a contré dès le départ la position de notre cher MAILLY. Mais il l'a fait de manière démocratique, car chaque fois la décision était prise à l'unanimité, en réunissant la commission exécutive.

Actuellement en Savoie on voit apparaître les fusions qui continuent, entre les différentes associations. Le Conseil Départemental pousse fortement au niveau des APEI et ADAPEI. Il y en avait 4 aujourd'hui ils sont pratiquement tous regroupés. Ils emploient des moyens un peu particuliers. Le Directeur Général d'une association, les Papillons Blancs à Aix-les-Bains par exemple, a été viré d'une manière simple, uniquement parce que la présidente qui est devenue conseillère départementale, voyant les enjeux du département elle a fait en sorte qu'il puisse démissionner d'une manière un peu sèche.

Là aussi comment être relativement informé au niveau des orientations politiques du département sur l'action sociale pour que l'on puisse en interne lutter aussi auprès de l'ensemble des cadres et des dirigeants qui eux ont pour mission de mettre en œuvre des moyens au service des usagers.
Je dis ça parce que la sauvegarde de Savoie depuis quelques mois a un nouveau Directeur Général qui est un technocrate qui met en œuvre la politique d'austérité, par tous les moyens. À savoir qu'il remet en cause les acquis, je prends par exemple le service de prévention, dans lequel il supprime les frais professionnels, les points d'internat et il continue à raboter au maximum.

Voilà je voulais vous donner ces informations-là. Je tiens à remercier l'efficacité de la fédération par rapport à toute la documentation. Je suis allé sur le site plusieurs fois pour chercher des choses. Je n'ai pas pu trouver d'éléments ou un argumentaire pour préparer la négociation sur l'annualisation du temps de travail. Je n'ai pas su trouver, mais ça doit exister.

Au nom du SDAS FO 73
Vive la Fédération FO

Isabelle ROUDIL
Secrétaire Fédérale

"Pour commencer, je veux dire que je pense très fort à Josette. Nous sommes nombreux et nombreuses à penser à elle, mais moi tout particulièrement.

Je vais vous parler des négociations dans le secteur de l'aide à domicile.

Pour les aides à domicile que je ne connais pas, je suis Isabelle ROUDIL, AVS dans le 82, membre du bureau fédéral de la FNAS FO et je remplace Josette au niveau du secteur de l'aide à domicile. Avec ce mandat j'assiste à toutes les négociations, pas toute seule bien sûr, j'ai des BAD Boys et Girls qui m'aident. Actuellement dans les négociations, c'est l'ambiance que vous décrivez tous jusqu'à maintenant : l'austérité et la baisse de moyens. Je vais vous parler du refus d'agrément de l'avenant sur la politique salariale. Malgré de savants calculs réalisés par nos employeurs et la CFDT, pour rester dans le montant de l'enveloppe, chercher la bonne date d'application pour éviter l'effet report… Le ministère a refusé l'augmentation de 2 centimes de l'heure. Cette augmentation correspondait à 0,11% du montant de l'enveloppe 2017. Le motif mentionné par le ministère est que cela représente un coût insoutenable pour les financeurs du secteur et particulièrement l'effet report sur 2018.

Avec un montant insoutenable de 0.11% d'augmentation, avec Hervé nous nous sommes demandé ce qu'ils vont nous donner en 2018 ? Du coup, on est rassuré, on sait que nos employeurs n'auront pas de calcul à faire, car il n'y aura rien à négocier. C'est dramatique. Je vais vous parler des déplacements, comme l'a dit Véronique tout à l'heure. Vous savez que dans l'aide à domicile, nous avons des coupures dans la journée. On peut avoir 3 coupures d'une durée de 5 heures. Actuellement, excepté une fédération d'employeurs, ces temps de déplacements ne sont pas indemnisés. Les aides à domicile font comme elles veulent elles peuvent se téléporter peut-être.

Nous sommes actuellement dans une négociation de « r*econstitution des kilomètres et temps qui auraient été parcourus si les interventions étaient consécutives* ». C'est laborieux et compliqué. Avec les clauses suspensives imposées par les employeurs qui précisent « *Sous réserve que les financeurs acceptent de financer ces déplacements* », et bien peut-être que les salariés pourront y prétendre. Notre délégation rappelle son opposition à de telles pratiques qui vont discriminer des

salariés entre départements, voire entre associations, suivant les volontés et les choix faits par les Conseils Départementaux.

Comme nous ne voulons pas nous laisser faire et que nous avons conscience du coût que cela représente pour l'aide à domicile, nous avons réfléchi à créer un outil qui va nous aider à recenser tout le fric que l'on perd tous les mois.

Ce CARNET de BORD va nous permettre de noter tous les déplacements que l'on fait. À la FNAS FO nous partons du principe que, du départ du domicile au retour au domicile tous les déplacements doivent être comptabilisés. Nous ne faisons pas de distinction, comme les employeurs, entre trajets et déplacements et nous en réclamons la prise en charge totale.

L'aide à domicile va s'astreindre à remplir son Carnet de Bord, mais c'est grâce à cela que l'on va arriver à faire apparaître aux yeux de toutes les salariées le montant de la perte qu'elles subissent tous les mois. Un tableau récapitulatif en fin de carnet, permet, à côté de nos relevés réels, de noter le montant remboursé par l'employeur.
Les retours de la phase test ont démontré, pour la dizaine de camardes qui l'ont rempli, des écarts de 20 à 50% de perte entre le réel et le remboursé. Les aides à domicile payent pour bosser ou bossent pour la gloire…

Chacune fera ce qu'elle veut de son carnet rempli, mais notre objectif est de faciliter l'action en prud'hommes avec ce Carnet de Bord. En réponse aux employeurs qui nous refusent la prise en charge de ces frais malgré un arrêté de la Cour Européenne de Justice qui précise que dans notre situation tous les temps de déplacement doivent être remboursés par l'employeur, car ils font partie des frais professionnels.

Nous finalisons le carnet de bord au plus vite et nous le diffuserons auprès de tous les SDAS qui seront en charge de les diffuser auprès des camarades.

Mon camarade du 82 apportera le salut fraternel du 82.

Merci.

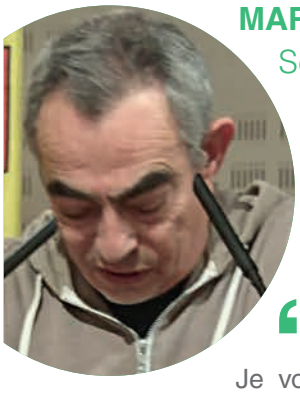

MARC MANDELBAUM

Secrétaire du SDAS 49

“ Camarades,
Je vous transmets le salut fraternel des camarades du SDAS 49.

Quelques informations sur la situation de la Protection de l’Enfance dans le Maine-et-Loire au regard des derniers éléments dont nous avons connaissance.

Vous savez que depuis 2 ans le Conseil Départemental de notre département a décidé de rebattre les cartes de la Protection de l’Enfance en utilisant une procédure d’appel à projet, qu’il faudrait plutôt qualifier d’appel d’offres, sur l’ensemble des missions dévolues.
Après plusieurs journées d’action (manifestations et rassemblements), de mouvement de grève, de rencontres entre le Conseil Départemental et les responsables des associations du département, le résultat est tombé en avril dernier rayant du paysage éducatif 2 associations centenaires, malmenant 3 autres associations et faisant la part belle à 2 fondations non implantées sur le département (SOS Villages d’Enfants et Apprentis d’Auteuil).Précisons que ces 2 nouveaux « opérateurs », terminologie employée par le président du Conseil Départemental, n’appliquent pas le CCN du 15 mars 1966.

Suite à l’échec d’une demande de référé formulée auprès du Tribunal Administratif de Nantes par une des associations vouées à disparaître, la mise en place de l’appel à projet s’accélère.
Ainsi, le Conseil Départemental a organisé 3 conférences sur l’emploi en lien avec les associations et fondations retenues, conférences sur l’emploi soutenues par la CFDT du département !!!

Ces 3 conférences sur l’emploi ont servi une nouvelle fois de tribune au président du conseil départemental, Christian GILLET, pour rappeler qu’il n’avait pas eu d’autre choix que de lancer l’appel à projet au regard des finances de sa collectivité.
De nouveau, il ne s’est pas privé pour fustiger les associations qui officient dans le secteur de la protection de l’enfance, leur reprochant leur immobilisme et l’opacité de leur gestion.
Quelques salariés des associations qui vont disparaître étaient présents pour écouter la présentation des projets éducatifs et des besoins en recrutement des associations retenues (potentiels employeurs), besoins en recrutement malheureusement inférieurs au nombre de postes impactés par les conséquences de l’appel à projet.
En déposant CV et lettres de motivation, ces salariés tentent de se « *vendre* » pour survivre.

Aujourd’hui, une grande partie des professionnels des associations impactées sont dans un tel état d’épuisement psychique et physique que les arrêts maladie se multiplient. Un certain nombre de ces professionnels cherche à quitter leur secteur d’activité avec toutes les difficultés que cela comporte.
Mes camarades, la réalité de l’utilisation d’un tel procédé sur le 49 n’a rien à voir avec la qualité des prestations et l’implication professionnelle, elle participe simplement au règlement de compte entre le Conseil Départemental, principalement son président, et les associations historiques du Maine-et-Loire ; et à la réduction drastique des coûts de la protection de l’enfance dont le financement incombe au Conseil Départemental en évitant le recours aux Contrats d’Objectifs et de Moyens.

Cette manière de procéder est observée et analysée par les Conseils Départementaux jouxtant le Maine-et-Loire qui considèrent également que le coût de la protection de l’enfance grève une part importante du budget de leur collectivité. Ils veulent également en déléguer une partie à des « *opérateurs* » possédant des fonds provenant de legs et/ou de donations qui viennent réduire le coût de leurs prestations.

2018 sera encore une année de source de souffrance au travail et de licenciements dans notre secteur au niveau département.

Pour conclure mes camarades, en ces temps de soubresauts qui n’épargnent pas notre organisation syndicale, sachez que notre syndicat départemental n’est pas dupe. Il sait que le fonctionnement des organisations collectives n’est jamais « *chimiquement pur* », qu’il est soumis à différentes influences.
Aussi, le SDAS 49, qui tient par-dessus tout aux valeurs de liberté et d’indépendance indispensables à la résistance et à la défense des intérêts des salariés, œuvrera sans relâche pour que Force Ouvrière soit toujours un syndicat, pas un parti.

Vive le syndicalisme libre et indépendant,
Vive la Fédération de l’Action Sociale Force Ouvrière,
Vive le SDAS 49.

”

Humanis
Protéger c'est s'engager

Retraite
Prévoyance
Santé
Épargne
Dépendance

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Jean-Paul Lefebvre**
06 08 74 84 75 • jeanpaul.lefebvre@humanis.com

humanis.com

FRED & FARID | 佛 海 佛 谱 © Aurelien Chauvaud. *Source : En 1956, la CRI (institution à l'origine du groupe Humanis) permet la mise en place des premiers accords de protection sociale dans l'entreprise.

GIE HUMANIS Assurances De Personnes Groupement d'Intérêt Economique Immatriculé au RCS de NANTERRE sous le n°753 188 333 Siège social : 139/147 rue Paul Vaillant-Couturier 92240 MALAKOFF.

Jacques TALLEC
Secrétaire du SDAS 35

“ Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel du SDAS FO 35.

Depuis le 12 septembre dernier, nous avons obtenu des appels unitaires santé –action sociale intersyndicale départementale d'Ille-et-Vilaine FO CGT SUD CNT pour, ensemble, exiger le retrait des ordonnances scélérates Macron Loi Travail 2, tout en portant dans notre plate-forme revendicative départementale notre exigence d'abrogation de la Loi Travail 1, mais aussi des lois Rebsamen, Touraine, HPST.

À chaque fois le SDAS FO 35 est allé chercher les 12 et 21 septembre, les 10 et 19 octobre 2017 et 16 novembre des appels unitaires toujours sur la base de la clarté de la revendication.

Nous considérons que notre mandat collectif a été établi lors de la tenue des États Généraux des Salariés en Résistance le 27 octobre 2015 initiée par notre fédération. Cette orientation a été confirmée par notre Congrès Fédéral du 11 au 14 octobre 2016. Il s'agit dans le droit fil de la Charte d'Amiens de rester en toutes circonstances libre et indépendant notamment des gouvernements et du patronat, de défendre en toute souveraineté les intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière, et pour se faire de construire le rapport de force par la GGIR Grève Générale Interprofessionnelle Reconductible.

Ce mandat constitue la seule lueur de l'invincible espoir qui nous anime pour arrêter le camp des austéritaires qui, aux ordres de la troïka (FMI, BCE, UE), laminent partout dans le monde les droits collectifs. Attendrir un Macron ou un Patron c'est comme vouloir sceller une vache, beaucoup d'efforts aucun intérêt.

Ce gouvernement du front patronal ne connait que l'arrogante morgue des parvenus et des possédants, la richesse des riches provient de l'extrême misère salariale. Il ne recule que grâce à la mobilisation comme l'atteste la grève reconductible victorieuse de nos camarades du transport.

Accepter comme l'a fait notre actuel secrétaire général confédéral dans un tel contexte le marché de dupe, de la concertation - consultation dans la seule perspective délétère d'aggravation de la Loi Travail, de la logique d'en marche ou crève est incompréhensible et complètement incompatible avec notre cahier de revendications établit collectivement.

Cette situation invraisemblable nous a « *impuissantés* » au pire moment où les salariés recherchaient avec leurs organisations syndicales les voies de la résistance et de la reconquête de leurs droits collectifs.

Fort heureusement nous avons su exprimer notre attachement à faire fonctionner nos instances à l'occasion de notre CCN des 28 et 29 septembre, afin de ne peut pas se renier et à réaffirmer l'orientation syndicale qui nous organise.

Nous autres les Femmes et les Hommes organisés syndicalement au Sdas Fo 35 considérons que nous pouvons sortir grandi de la crise interne issue du positionnement singulier et contestable hors mandat d'un homme seul, crise que nous traversons et qui nécessite, selon nous, une modification statutaire au plan confédéral, proposition que nous voulons voir portée par notre fédération au prochain congrès confédéral.

Cette modification statutaire aidera le futur secrétaire confédéral à balayer les pressions qu'il pourrait avoir à subir du pouvoir ou de ses subsidiaires de toutes sortes.

Dans « *De la capacité politique de la classe ouvrière* » Proudhon clamait à la face hideuse du capitalisme : « *au gouvernement des hommes nous préférons l'administration des choses* ». C'est bien ainsi que démocratiquement nos aînés avaient pensé leurs affaires et concevaient le fonctionnement fédéraliste et confédéraliste de notre groupement d'intérêts de classe que constitue notre confédération la CGT-Force Ouvrière, nos statuts confédéraux l'attestent :

« *La cgt-Force Ouvrière est administrée par un CCN (Comité Confédéral National). Ce Comité est constitué par un délégué de chaque Fédération de Métiers et de chaque Union Départementale* »

L'article 7 de ces statuts précise que : « *la Commission Exécutive assure avec le bureau confédéral la gestion de la Confédération sous le contrôle du CCN* ».

Nous autres, au SDAS FO 35, sommes viscéralement attachés à notre démocratie directe, à notre action et gestion directe économique, puisque ce fonctionnement est seul à même de permettre la satisfaction de nos revendications, d'atteindre l'émancipation intégrale contenue dans notre charte d'Amiens et de faire advenir une société humaine égalitaire faite de bien être et de concorde.

À cet égard pour renforcer notre démocratie interne et nos mandats impératifs, question centrale sur laquelle nous nous devons d'être exemplaires, nous pensons qu'il est nécessaire de modifier dans le sens du renforcement démocratique nos statuts confédéraux et qui indiqueraient

ceci dans un futur article 7 renforcé et étendu : « *Seule la consultation préalable du CCN peut engager la signature, ou l'assentiment de la Confédération.*

Quand bien même notre confédération serait conduite parfois et de façon très circonstanciée à participer ponctuellement à des consultations, concertations, tables rondes, négociations qui n'emportent pas pour nos mandants la possibilité de signer ou d'accompagner in situ les textes ou les accords qui sortiraient de la discussion et qui seraient attentatoires ou contradictoires avec la feuille de route que fixe la Charte d'Amiens dans toute son amplitude et acception, dont nous sommes les mandataires irréfragables ».

L'effort ouvrier que nous consacrons à l'élaboration collective du mandat ne peut se déliter au grès et au bon vouloir des fluctuations des élections de la très sale engeance politique qui n'existe que pour mieux abuser la population et ses intérêts.

Il vient une heure où nous devons clarifier la situation et si notre camarade Pascal Pavageau, possible successeur de JC Mailly, s'engage à réunir le CCN autant que de besoin, qu'il porte une orientation d'un syndicalisme libre et indépendant, un syndicalisme de revendications et non pas un syndicalisme d'accompagnement de la régression sociale, mandat doit être donné à notre fédération de soutenir clairement cette orientation de lutte de classe.

Nous avons dans la période actuelle, besoin d'avoir du matériel militant en grand nombre, même en noir et blanc : tracts 4 pages, livrets ou brochures, affiches et autocollants avec des slogans bien sentis, pour aller vers les salariés et leur donner envie de nous rejoindre dans notre résistance syndicale.

Nous entendons que notre fédération puisse être à l'avant-poste, de manière souveraine, quand bien même la confédération, pour des raisons obscures à notre force ouvrière verserait à nouveau dans les tergiversations, les circonvolutions attentatoires à mise en œuvre du mandat.

La FNAS FO a, pour nous, une permanente obligation de moyens, pour tout mettre en œuvre pour la satisfaction de nos revendications, en prenant ses responsabilités seule ou avec d'autres fédérations, seule ou avec d'autres syndicats.

En la matière nous ne devons pas laisser le terrain de la grève et de la rue à d'autres, parfois le mieux est l'ennemi du bien. Il ne serait tenir lieu de discours de légitimation de l'inaction, qui pour le coup servirait objectivement les tenants du pouvoir au détriment de nos intérêts matériels et moraux.

Construire le rapport de force nécessite de tenir des assemblés générales des salariés là ou nous sommes implantés pour gagner chaque collègue à la grève, dans ce cadre notre conseil fédéral et nos Sdas doivent être en mesure d'aider nos différentes sections syndicales.

À travers cette intervention se dessinent les contours du mandat que nous souhaitons voir valider par notre CFN (Comité Fédéral National) et porter par notre FNAS FO au prochain Congrès Confédéral.

Faire vivre notre fédéralisme, faire respecter nos mandats, faire aboutir nos revendications tels sont les enjeux que nous devons mesurer et les décisions que nous devons prendre, à l'issue de nos discussions.

Soyons clairs, la survie de notre syndicalisme réformiste dans la pratique et révolutionnaire dans les aspirations est réellement en cause.

Vive la Grève Générale Interprofessionnelle Reconductible !

Vive la Sociale !

”

Daniel EYMARD
Secrétaire du SDAS 82

“ Bonjour camarades, je vous adresse le salut fraternel du SDASFO 82, Tarn-et-Garonne, Montauban.

Je voulais tout d'abord revenir sur la position de Force Ouvrière qui anime les débats depuis quelques mois. Dans le 82, notre secrétaire d'UD s'est adressée à tous les syndicats FO du département pour connaître leur position quant aux futures manifestations prévues à la rentrée de septembre, avant de donner une réponse à la réunion intersyndicale prévue quelques jours plus tard. À une grande majorité les syndicats FO du Tarn-et-Garonne ont répondu qu'ils ne voulaient pas suivre le mouvement, et qu'ils attendaient une grève interpro, intersyndicale comme il est demandé depuis longtemps, et bien avant les ordonnances Macron sur lesquelles on semble s'enkyster. Les syndicats FO 82 n'ont donc pas participé aux mouvements de septembre et d'octobre. Ce qui a permis de se faire interpeller par des salariés dans nos boutiques qui se demandaient pourquoi FO ne participaient pas aux manifestations. Nous avons expliqué à ces personnes la position générale de Force Ouvrière, que l'on assumait comme un syndicat libre, indépendant, mais surtout en

ces temps de divergences débattues, comme un syndicat solidaire et démocratique…

Et l'image de Force Ouvrière est plutôt bonne dans notre secteur géographique.

Nous avons quand même répondu présents à l'appel du mouvement de grève du 16 novembre, et bizarrement, nous n'avons pas vu sur le pavé, ces fameux salariés qui nous avaient demandé pourquoi FO ne participait pas aux différents mouvements !!! Sur Montauban, malheureusement nous n'avons compté que 200 à 250 participants, ce qui est bien loin d'être une réussite. C'était même plutôt ridicule, nous avons défilé sans militantisme, sans conviction, comme de simples pantins, derrière une sono qui braillait de la musique, mélangés de-ci, de-là, en rendant notre étendard après une heure de promenade bien monotone. Beaucoup de déception, de frustration, pour lesquelles chacun en tirera la leçon, et qui pour certains confirme déjà une position claire et franche. On ne prendra plus part à ce genre de mouvement.

La grève… OUI… La manif saute-mouton… NON.

Je voulais maintenant intervenir de façon plus personnelle. Je suis éducateur spécialisé, je travaille à l'ADAPEI 82, je devrais dire ADAPEI 12/82, car nous avons fusionné avec l'Aveyron. Les élections sont programmées pour mars 2018, et notre direction générale ne souhaite pas proroger les mandats, mais laisse la porte ouverte à la négociation. En effet, nous fonctionnons sur deux territoires (départements), sur le 12, c'est la CGT et la CFDT qui se partagent les IRP(Instances Représentatives du Personnel), dans le 82 c'est Force Ouvrière qui est largement majoritaire. Mais alors qu'en sera-t-il avec la fusion des instances ???

Le Directeur Général souhaite conserver les deux territoires et mettre en place le Comité Social Économique dans chaque établissement distinct, avec un Comité Central Social Économique au niveau de l'association qui gèrerait les œuvres sociales, en lien avec les CSE de chaque territoire. À nous de nous entendre, sinon il appliquera la loi tout simplement…

Nous allons donc rentrer dans une négociation entre ces trois syndicats, de façon à trouver une solution qui soit la moins pire pour le nombre de représentants (titulaires et suppléants), sur le nombre d'heures de délégation attribuées à chaque instance, sur la présence des suppléants aux réunions, etc., etc. À suivre…

Je voudrais aussi vous parler d'une situation qui se vit dans une MAS du département. Cet établissement n'arrive pas à trouver de professionnels diplômés pour remplacer les différentes absences dues aux maladies, accidents du travail, démissions, formations…

La direction se voit donc obligée de se tourner vers des agences d'intérim pour combler ce manque. Malheureusement, les personnes embauchées pour assurer ces remplacements ne sont pas formées, encore moins diplômées, ce qui pose de graves lacunes de prises en charge des usagers. Pire, certaines de ces personnes arrivent sur ces postes de travail en posant leurs conditions. Exemple ne pas travailler le mercredi après-midi ou le dimanche. Ce qui accepté par la direction, bien contente de trouver une personne pour assurer ce temps de remplacement. Direction qui du coup demande aux CDI en place, de boucher le temps laisser par le CDD qui ne veut pas travailler le mercredi ou le dimanche, et à qui l'on va changer l'emploi du temps. CDI qui, soit dit en passant, finissent en arrêt maladie, pressés par des conditions de travail intolérables !!!

Et on amplifie le cercle vicieux : arrêts maladie/ remplacements…

Soyons vigilants sur ces situations, car bien d'autres établissements semblent glisser vers cette infortune professionnelle qui plonge les CDI dans la précarité…

Merci de m'avoir écouté.

VIVE FORCE OUVRIÈRE, VIVE LA SOCIALE !

”

Jean-Pierre LE FÈVRE
Section Voir Ensemble

“ Camarades ouvriers de l'action sociale, je vous adresse le salut fraternel des camarades de la section Force Ouvrière Voir Ensemble.

À l'école, j'ai appris que la politique concernait la vie de tous les jours.

Il y a peu, au cours d'une discussion, alors que je faisais la carte d'une nouvelle camarade, elle me dit : « *finalement se syndiquer, c'est une autre manière de faire de la politique* ».

Hier, après une journée de négociation sur le temps de travail, pendant laquelle notre direction générale nous a parlé d'harmonisation des congés au niveau des

établissements et service de Voir Ensemble et où la position de la section Force Ouvrière a été claire : « *pas de perte de congé par rapport à l'existant. Uniquement de nouveaux droits à congés pour ceux qui n'ont ni Congés Trimestriels, ni RTT, ni congés compensateurs, mais un droit à congés supplémentaires de 9 jours pour ceux qui travaillent directement auprès des usagers, bénéficiaires et clients, de 6 jours pour les autres (c'est ce qui existe dans l'établissement (secteur adulte) de Voir Ensemble où il y a le moins de congés* ».

La négociation est ouverte. Nous savons déjà qu'il faudra étudier la faisabilité… Bien bien, ni oui ni non, mais peut-être pas, à suivre…

Hors négociation, en off. Les délégués FO s'entendaient dire : « *il faut attendre la suite des réformes, ce sera un tout, on ne peut pas juger maintenant* ».

Oui camarade, se syndiquer est déjà un engagement politique. C'est un bon début. S'investir dans sa boîte et militer au quotidien est une bonne prolongation.

Les interventions des camarades aujourd'hui me confortent dans cet avis.

Moi qui n'étais pas né pour travailler, chasseur-cueilleur dans l'âme, pêcheur à l'occasion, je me retrouvais à me battre pour des conditions de travail décentes, pour des salaires décents, pour un droit du travail décent, contre les lois travail et les ordonnances.

Aujourd'hui, où l'allongement de la durée de cotisation conduit à travailler de plus en plus tard, et encore, tant qu'il y a des cotisations en attendant la future réforme sur le travail des vieux, aujourd'hui où il est question de démarrer l'apprentissage à 14 ans, où un mineur peut être consentant à 11 ans, j'ai bien peur que ce soit contre le retour de l'esclavage qu'il va falloir lutter.

Certains camarades me diront que le salariat est déjà une forme moderne d'esclavage. Peut-être bien ! Du coup, c'est contre la dégradation de nos conditions d'esclavage que je m'insurge. Et contre l'esclavage que je m'engage.

Merci de votre attention.

”

Colette LAPLANCHE
Secrétaire du SDAS 91

“ Je vous adresse le salut fraternel des camarades du Syndicat Départemental de l'Action sociale Force Ouvrière de l'Essonne.

Vous avez sûrement entendu l'information venant de CNN concernant la vente de migrants en Lybie. Tout le monde s'est insurgé à juste titre contre cette situation. Macron a qualifié cette vente de crime contre l'humanité.

Là je m'interroge. Parce que quand Macron propose des primes aux employeurs pour embaucher des jeunes de banlieue je me demande s'il y a vraiment une différence.

Les effets de la loi Travail se font sentir dans les établissements depuis déjà un certain temps. On n'a pas encore les retours sur les ordonnances puisque tout n'est pas encore finalisé.

Par contre, les employeurs avaient anticipé la loi Travail. De nombreux accords d'entreprise ont été dénoncés dès le mois de septembre de l'année dernière et les négociations ont été ouvertes sur la durée du temps de travail dès que la loi a été adoptée.

Une camarade a parlé des fusions des associations dans son département, nous sommes dans la même situation. Cela fait plusieurs années que j'en parle parce que suivant les départements cela a démarré à différentes périodes. On se retrouve avec des situations qui vont poser problème au niveau de la FNAS, car il y a de plus en plus d'associations qui sont nationales. Nos camarades qui étaient délégués dans des petites structures de 50, 100 ou 200 salariés dans les départements se retrouvent délégués d'associations nationales avec des établissements dans toute la France. Nous, on a par exemple l'association ANRH qui avait quelques établissements en région parisienne qui maintenant est une association nationale. On a Envoludia qui est aussi devenue une association nationale. Et encore d'autres.

Ces deux associations ont lancé des négociations. L'ANRH gère des entreprises adaptées et des ESAT.
Je me suis interrogée sur les projets d'accords que les camarades nous faisaient parvenir parce que, il est inscrit dans tous ces accords que le temps de travail est de 35 heures en moyenne. Pour moi, par réflexe je dis le temps de travail n'est pas une moyenne, la durée légale c'est

35 heures par semaine. Mais à partir du moment où cette mention se généralise, c'est qu'il y a quelque chose derrière.
L'ANRH propose la modulation pour les travailleurs handicapés, le travail posté et dans la ville de Tremblay, il semblerait que l'inspection du travail ait autorisé le travail de nuit pour les travailleurs handicapés, notre camarade est en train de vérifier.
Quand on voit ça, on se demande quelle est la protection donnée aux travailleurs handicapés au travers d'une entreprise adaptée par rapport aux salariés qui ne sont pas handicapés.

Dans l'autre association Envoludia, c'est encore plus sidérant et nous en avons discuté longuement lors de notre conseil syndical qui s'est tenu hier. L'association propose la mise en place d'une modulation sur 16 semaines pour certains salariés et l'annualisation totale pour les autres.
Voilà ce qu'elle met en place : elle calcule combien les salariés doivent faire d'heures à l'année en fonction de leur situation (congés trimestriels, etc.) mais elle programme beaucoup plus d'heures. On appréciera aussi le fait que l'employeur compte 365,25 jours parce qu'il prend en compte les années bissextiles. Cela vient aussi du fait que comme maintenant la loi Travail va permettre d'annualiser sur trois ans, si l'employeur peut récupérer une journée de travail, il ne va pas s'en priver.
Par exemple pour un salarié qui normalement devrait faire 1532 heures, l'association planifie 1992 heures. Pourquoi ? Suite à nos discussions d'hier, on en tire les conclusions suivantes :
La durée légale est de 35 h par semaine, mais depuis la définition du temps de travail effectif des lois Aubry, si vous prenez une journée de RTT le lundi, que vous travaillez le mardi, mercredi, jeudi et vendredi, vous n'aurez fait que 28 heures de travail effectif. Et si l'employeur a besoin de vous pour effectuer deux ou trois heures en plus un de ces jours là vous aurez travaillé 30 ou 31 heures, mais ce n'est pas décompté en heures supplémentaires, car l'employeur considère que vous n'avez pas atteint les 35 heures hebdomadaires.
Prenez ce raisonnement et appliquez-le à l'année.
Le planning prévoit des périodes hautes de maximum 44 heures et des périodes basses de minimum 22 heures. L'employeur anticipe les éventuelles absences du salarié et planifie plus d'heures que le salarié doit effectuer pour qu'au bout de l'année il y ait les 1532 heures travaillées quels que soient les arrêts de travail, les jours « enfants malades » et tous les aléas qu'il peut y avoir dans une vie de salarié durant une année.

Pour les temps partiels, l'accord prévoit que la durée maximum du temps partiel est de 35 heures et la durée minimum de zéro. Ce qui signifie, si cet accord est signé, que des salariés à temps partiel pourront travailler des semaines entières à temps plein et d'autres avec quelques heures ou pas du tout et n'auront jamais ni heures complémentaires ni heures supplémentaires payées puisque ce temps de travail ramené à l'année ne fera que la durée moyenne de temps de travail qu'ils ont à leur contrat.

Je pense que là, on a dépassé le non-remplacement des personnes, on arrive à une exploitation forcenée des salariés qui sont embauchés pour un temps plein et vont avoir des plannings à 44 heures toute l'année avec non-paiement des heures supplémentaires. On a encore le garde-fou des 44 heures maximum par semaine. Ils ne peuvent pas aller au-delà sinon ils sont obligés de payer les heures supplémentaires qui dépassent les 44 heures. L'accord dit qu'il s'agit de supprimer les embauches en VDD, les intérims et supprimer le paiement des heures supplémentaires qui coûtent trop cher.
Voilà les accords qui remontent du terrain.

Je voulais également vous parler d'une association qui existe dans notre département qui s'appelle DIALOGUESSONNE. C'est une association qui a été créée il y a quelques années qui regroupe des employeurs et certains syndicats.
Cette association a publié un PV de réunion dans lequel il est dit : « ***les syndicats CGT et FO doivent être invités à rejoindre Dialoguessonne.*** *Le moment parait propice à un maximum de représentativité ».*
Le texte se termine par « *développons le dialogue pour accroître les marges* ».
Dans le texte il est écrit : « *les moyens d'action de Dialoguessonne devront être adoptés par les instances des organisations qui en font partie* ».
Voilà les actions qui sont proposées : « *Définition des axes d'actions dans le cadre de la loi Travail.*
Nous vivons un temps de profonds bouleversements de la législation du travail et bientôt de la formation professionnelle, l'assurance chômage… Ce peut être pour l'Association Dialoguessonne le moment de mettre en pratique plus activement sa raison d'être : la concertation dans l'entreprise sous toutes ses formes, par le dialogue.
L'objectif maintenant proposé est, entre autres, de sensibiliser les partenaires sociaux de notre territoire à ces changements et de les informer sur leur contenu et de se préparer à leur mise en œuvre ».

Je pense que c'est aussi l'objectif de la nouvelle instance représentative du personnel qui se met en place, le Conseil social et économique qui peut aussi devenir Conseil d'entreprise et participer à la gestion de l'entreprise.

En réponse au camarade du 82, je trouve que les salariés ne sont jamais ridicules quand ils se mobilisent contre les actions du gouvernement et que même à deux, à dix ou à trois, on a raison de le faire. Quand on voit ce que fait le gouvernement aujourd'hui je pense que nous sommes tout à fait capables et compétents pour gérer nous-mêmes notre pays et il faut s'y préparer.

”

Bernadette ELZIERE
Secrétaire du SDAS 30

“ Je vous adresse le salut fraternel du SDAS 30.

Dans le Gard nous avons 4 pôles : la zone montagne du Vigan, Ales, Bagnols et Nîmes.

Sur l’ensemble du Gard, le SDAS est passé de 35 adhérents en 2013 à 76 en 2017.

La Loi travail se fait comme partout ressentir pour les élus DP/CE/CHSCT.

On note dans certains établissements que les salariés ne semblent pas impactés par cette loi. Ils ne posent aucune question. Ils sont résignés. De toute façon, ils feront ceux qui veulent et puis, je ne veux pas perdre du salaire, mais je soutiens ton action.

On observe que les salariés viennent nous voir ou se syndiquer quand c’est un peu tard pour avoir de l’aide.

Les salariés du Vigan sont confrontés à des dirigeants politiques, aussi l’adhérente qui s’est présentée aux élections n’a pas pu constituer de liste FO, car les adhérents ne voulaient pas s’engager pour un mandant avec ces dirigeants. Elle a réussi à faire un très beau score, mais elle se trouve, comme la CGT, en difficulté face à ses dirigeants. Dans 2 ans elle devra recommencer au vu de la Loi travail et de ses ordonnances. Qu’en sera-t-il dans 2 ans, lorsque l’on sait qu’il faut des listes avec des gens syndiqués, comment faire ?

Dans nos associations, il n’y a plus rien de social ! Ce n’est que l’argent qui compte ! On nous fait croire que la personne handicapée est au cœur de notre travail, pour nous, éducateurs, oui, mais pas pour eux. De toute façon, on ne nous donne plus les moyens de travailler correctement.

Le burn-out est monnaie courante, mais les salariés ne veulent pas le dénoncer, car ils ont peur.

Au SDAS, nous développons dans les EHPAD sur Nîmes et Bagnols-sur-Cèze

On constate dans mon association, l’UNAPEI 30, que tout est dirigé par le siège où on promeut des cadres, mais pas les salariés lambda et tout est contrôlé concernant le travail syndical des DS, DP CHSCT relatif aux tracts, aux déplacements…

Je vous remercie de m’avoir écouté.

Vive la FNAS FO .

Vive le syndical libre te indépendant.

Vive le SDAS du Gard.

”

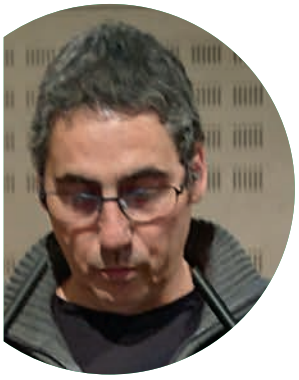

Pascal FANJAT
Membre du Conseil Syndical du SDAS 74

“ Mes chers camarades,

Je vous apporte le salut fraternel du Syndicat Départemental de l’Action Sociale de Haute-Savoie.

Notre syndicat, malgré le contexte compliqué, poursuit sa progression avec de nouvelles implantations.

Les quelques mois qui viennent de s‘écouler depuis l’élection présidentielle montrent que ce gouvernement met en œuvre un programme qui confirme en tous points ce que le candidat Macron avait déclaré dans sa campagne : « *Tourner la page de 1945* ».

Faut-il le rappeler, tourner la page de 1945, nous l'avons souvent évoqué dans nos écrits et résolutions, c'est mettre en œuvre la politique de détricotage prônée en octobre 2007 par Denis Kessler (ancien N° 2 du Medef) : « *La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance ! Et de préciser : « La création des caisses de Sécurité Sociale, le statut de la Fonction Publique, l'importance du secteur public productif et la consécration des grandes entreprises françaises qui viennent d'être nationalisées, le conventionnement du marché du travail, la représentativité syndicale, les régimes complémentaires de retraite, etc.*».

Mes chers camarades, je ne reviendrai pas sur le contenu des Ordonnances dans la poursuite et l'aggravation de la Loi El Khomri, détruisant les droits et garanties conquis de haute lutte par nos aînés, ni sur la suppression des emplois aidés, ni sur la baisse des APL, ni sur l'augmentation du forfait hospitalier, ni sur les dizaines de milliards d'euros de cadeaux aux patrons au travers du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi), de la suppression de l'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune) et de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, etc., etc.

Et au travers de la hausse de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) et de la suppression des cotisations maladie, c'est le cheval de Troie pour transformer et détruite la Sécurité Sociale de 1945, notre Sécurité Sociale.

Nous ne serions pas ici s'il n'y avait pas eu la Sécurité Sociale de 1945. La Sécu, ce sont nos cotisations, nos salaires.

Vous le savez, la CSG est un impôt que le gouvernement peut décider d'affecter chaque année à un autre poste budgétaire. Les cotisations ouvrent des droits, ce n'est pas le cas de l'impôt !

Et puis, il y a ce fameux article 50 du PLFSS Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale) qui supprime l'agrément des Conventions et accords collectifs de Travail dans notre secteur professionnel pour les structures ayant contracté un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Nous savons que les CPOM seront la règle pour tous les établissements en 2020. Cette mesure, ajoutée aux ordonnances Macron qui renvoient la négociation dans l'entreprise et rendent la négociation de branche subsidiaire, ferait que les accords de branche comme les accords d'entreprise ne seraient plus opposables aux financeurs.

C'est une attaque sans précédent, me semble-t-il, non seulement contre le financement de notre secteur, mais plus largement contre nos conventions collectives nationales qui couvrent une très grande partie de nos secteurs professionnels.

C'est certainement une des plus graves attaques contre notre secteur professionnel depuis des années, contre les personnels, et contre les enfants et adultes qui nous sont confiés !

Pour le SDAS 74, cette attaque, combinée à la question de la CSG et de la Sécurité Sociale, nécessite une riposte à la hauteur de ce qui est en jeu.

Une prise de position commune par toutes les organisations syndicales concernées pour le retrait de l'article 50 vient d'être prise.

Ne faut-il pas que la FNAS, sur la base d'un document précis s'adresse massivement aux personnels en expliquant ce qui est en jeu ?

En s'appuyant sur la prise de position commune pour le retrait de l'article 50, ne faudrait-il pas réunir les personnels, dans l'unité si c'est possible, pour avancer partout où nous le pouvons à définir et déposer les revendications :

- Maintien de l'agrément et de l'opposabilité des Conventions Collectives, pour le retrait de l'article 50 du PLFSS,
- Non au détournement de nos cotisations sociales et à l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée,
- Retour aux principes de la Sécurité Sociale de 1945 fondée sur les cotisations sociales : cotiser selon ses moyens, être soigné selon ses besoins,
- Pour un financement à hauteur des besoins des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- Pour l'augmentation générale des salaires, minima sociaux et pensions.

Nul doute que cette initiative serait un levier pour avancer vers le nécessaire rapport de force pour bloquer la politique destructrice de nos droits mise en œuvre par ce gouvernement !

Je vous remercie.

Vive la FNAS Force Ouvrière !
Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière !

”

Philippe ZIANI
Membre du Conseil Syndical du SDAS 75

“ Bonjour camarades,

Ce sera très court. C'est juste une question. Étant donné que la Loi sur le Projet de Financement de la Sécurité Sociale 2018 a été votée en première lecture par l'Assemblée Nationale et que ce projet passe actuellement au Sénat, ne serait-il pas possible que, et c'est une proposition, que chaque SDAS fasse un courrier et l'envoie au sénateur ou au député de sa circonscription pour lui rappeler les positions de FO, nos propositions et notre opposition. Je pense que ça serait une autre façon d'interpeler nos élus.

Je vous remercie. ”

Corinne PETTE
Secrétaire Fédérale

“ Je vous apporte le salut fraternel des camarades du SDAS FO d'Indre-et-Loire.

Je tiens à vous informer d'une situation très préoccupante dans le 37 qui concerne le secteur de la Protection de l'Enfance.

C'est dans la continuité de l'intervention de Marc Mandelbaum, notre camarade d'Angers. En fait, si vous regardez sur une carte, Angers et Tours ce n'est pas loin. Nos élus au Conseil Départemental n'hésitent pas à faire la route pour échanger sur leurs procédés et leurs bonnes idées pour savoir comment ils vont faire pour sabrer la Protection de l'Enfance. Il ne s'agit ni plus ni moins que de réduire leurs dépenses !

Pour rappel, dans le secteur social, les CPOM (Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) ne sont pas obligatoires comme c'est le cas dans le médico-social. Pourtant, le Conseil Départemental a insisté et utilisé tous les moyens pour obtenir la signature de notre Association, la Sauvegarde de l'Enfance 37 (ADSE 37). On s'est battu et on a résisté, mais notre association a choisi de signer. Le Conseil Départemental leur a vendu le CPOM comme un truc super ! L'argument principal c'est que ça permet de cadrer les finances, de sécuriser les budgets.

Sauf que quelques mois plus tard, Monsieur Paumier, actuel président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire est venu annoncer une première fois brutalement « la suspension du CPOM avant l'été 2017 afin « *d'établir de nouvelles bases de partenariat* ». Il est venu faire cette annonce lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'ADSE en juin 2017.

Les salariés se sont emparés de cette annonce et un mouvement de grève s'est engagé à l'ADSE, rapide et efficace. Face à ce mouvement social, Monsieur PAUMIER a reçu les syndicats de l'ADSE. Là, lors de l'audience, le 22 juin, le président du Conseil Départemental a tenu à préciser que « *la suspension du CPOM n'était plus d'actualité, qu'il s'agissait d'un malentendu, qu'il n'était pas question de remettre en cause l'emploi à l'ADSE, comme dans tout le secteur de la Protection de l'Enfance* ».

Cependant, lors de l'été 2017, **le Conseil Départemental a commandité des missions d'audit financier dans les associations de Protection de l'Enfance du département. Pourtant, le Conseil Départemental est membre de droit de toutes les associations habilitées par lui-même et que, de ce point de vue, il n'ignore en rien les situations financières de tous les établissements du département qui déploie les missions de service public qu'il ordonne !**

En parallèle, est mise en chantier **l'élaboration du nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, de l'adolescence et de la famille** d'Indre-et-Loire, présentée comme une instance de concertation pour la mise en place du nouveau schéma départemental de la Protection de l'Enfance.

C'est ainsi, que de façon tout à fait imprévisible, et à nouveau en contradiction avec ses engagements, que début octobre 2017, le président du Conseil Départemental a annoncé à deux associations de la Protection de l'Enfance du département, la reprise de moyens financiers à hauteur de 2 millions d'euros par association.

Cependant, ces réserves de trésorerie ne correspondent qu'à trois mois de fonctionnement. Et, ce sont bien les contraintes budgétaires imposées par le Conseil Départemental (membre de droit des deux associations) qui ont obligé ces deux associations à une gestion dite prudentielle.

Rappelons que cette soi-disant prudence s'est faite sur le dos des salariés au prix de non-remplacement, de

réductions des postes et de dégradation des conditions de travail.

Et aujourd'hui, cette « épargne » est rackettée par le conseil départemental !Voilà les pratiques du conseil Départemental 37 !

Donc face à ça, les organisations syndicales et en particulier FO sur le département, on s'organise.Les salariés des deux associations se sont déjà réunis en Assemblées Générales, ils envisagent sérieusement de se mettre en grève à compter du 7 décembre. Ils ont décidé également d'écrire à l'ensemble des conseillers généraux et des élus de la République du département pour peser sur le futur vote du conseil départemental. L'idée c'est d'investir les locaux du Conseil Départemental le jour du vote du futur schéma départemental.

Je voulais vous tenir informés de cela. Le CD 37 veut faire comme dans le 49 , mettre en place d'appels à projets pour justifier le « remerciement » des associations historiques, pour faire entrer des associations moins disantes dans le département, qui bien sûr n'appliquent pas la Convention Collective 66. Ils sont prêts à tout casser du moment que ça coûte moins cher !

Sinon, au sujet du SDAS 37, je peux vous dire que nous continuons à progresser. La dernière section qui vient de se construire et qui va vivre ses élections professionnelles dans quelques jours est une association appliquant la CCN de l'Aide à Domicile.

Nous allons également, en nous appuyant sur les travaux de la Fédération, créer un inter-sdas. Notre inter-sdas fonctionne déjà. Nous souhaitons lui apporter une forme juridique. L'objectif est une volonté d'entraide et de réseau entre les SDAS de la Région Centre, que les plus gros SDAS aident les plus petits à se développer. Il faut qu'il y ait vraiment une entraide entre nous pour aider les SDAS à grossir et à s'implanter dans de nouvelles boîtes.

Et c'est là que je vais faire le lien avec la 66 et vous dire combien il est important de continuer notre développement et de s'implanter. Pascal l'a très bien expliqué dans son discours d'introduction générale. Notre représentativité a baissé alors que nous progressons en adhérents comme en nombre d'élections professionnelles. Mes camarades, c'est une priorité ! Nous devons nous développer, partout où nous sommes, mais également là où ne nous sommes pas. Je vous encourage très largement à vous développer.

Vous pouvez compter sur la Fédération pour vous filer un coup de main. Les négociateurs 66 qui peuvent se déplacer dans les régions et les départements pour vous aider dans vos réunions et assemblées. N'hésitez pas. On a vraiment un enjeu de taille dabs les mois qui viennent, parce que les ordonnances passent, plusieurs personnes sont intervenues sur l'article 50… On est vraiment mis en difficulté et ça continue à taper.

Je profite d'être à la tribune pour vous apporter des nouvelles des négociations dans la 66. Vous avez pu prendre connaissance dans le dernier bulletin des négociations sur la révision de l'annexe 11 concernant les assistantes familiales.

Ce n'est pas un cadeau des patrons, il s'agit bien d'une négociation sur fond politique. Dans tous les départements, ils visent la suppression d'un maximum de placements en MECS au profit du placement familial, moins onéreux. Cependant, ils éprouvent de grosses difficultés de recrutement ! Le métier n'est pas attractif que ce soit du point de vue de la rémunération comme de la reconnaissance du métier avec des placements courts, des parcours en pointillés, des profils de plus en plus difficiles. Les assistantes familiales souhaitent protéger leur vie de famille et bénéficier de conditions de travail en ce sens.

Il y a une camarade du SDAS 64 qui est venue participer à la négociation. C'est très intéressant, elle est venue clouer le bec des patrons à plusieurs reprises. On a vraiment avancé et on espère obtenir des choses. Je vous encourage comme je l'ai fait dans le bulletin à faire remonter toutes les informations que vous avez sur les assistantes familiales. Nous on s'en sert, ce sont des points d'appui pour la négociation.

L'autre sujet majeur, c'est dans la suite des ordonnances Macron, tout ce qui ne sera pas bloqué par la convention collective nationale dans le bloc 1, pour ceux qui ont bossé sur les ordonnances, sera négociable au niveau de l'entreprise. C'est exactement ce que les routiers ont défendu et obtenu par leur mobilisation. Il s'agit de sécuriser les primes dans le salaire de base conventionnel afin de ne pas laisser d'opportunité à une négociation d'entreprise défavorable. Et dans la 66, nous avons une prime importante qu'il nous semble primordial de sécuriser, c'est la prime dite de sujétion spéciale, de 8.21 %. Nous sommes en train de travailler sur le sujet et je ne vous cache pas que la première réaction des employeurs n'était pas dans notre sens. Nous ferons tout pour sécuriser au niveau national afin que les employeurs ne viennent pas vous solliciter pour négocier des accords visant à baisser le coût du travail.

Et enfin, pour répondre à Lionel qui a parlé tout à l'heure de Nexem en rapport avec l'article 50 du PLFSS. Quelle bagarre a eu Nexem sur cet article ?? RIEN ! Ils ont proposé un amendement pour obtenir la libre affectation des excédents ! Cela en dit long !

Si on perd l'opposabilité, à quoi ça va servir de négocier dans la convention si vous ne pouvez plus obliger vos financeurs à garantir le budget ? Nexem est « *En Marche* », cela résume la situation. Je m'arrête là et vous souhaite à tous une bonne continuation.

Vive le SDAS 37 et vive la FNAS FO !

INPC

*Notre **métier** :*

Accompagner les partenaires sociaux lors de la mise en place de régimes collectifs de protection sociale

INPC

L@ lettre de l'INPC

#99

10.11.2015

À la une : Accès aux soins, quels enjeux ?

État de santé et bénéfice d'une complémentaire santé

65,8% des personnes âgées de 15 ans ou plus se sentaient en bonne ou très bonne santé

89% des personnes vivant en ménage ordinaire (hors EHPA) et ayant une assurance complémentaire santé

92% des salariés du secteur privé bénéficiant déjà d'une complémentaire santé avant la mise en oeuvre de la complémentaire santé collective

Les niveaux de remboursement

70% des personnes interrogées pour une complémentaire

Les renoncements aux soins et leurs motifs

Les conditions de travail

l'INPC

L'interlocuteur des acteurs de la protection sociale

Le partenaire des partenaires sociaux

Le promoteur d'une protection sociale collective et solidaire

Abonnez-vous à L@ lettre de l'INPC

et recevez par courriel mensuel l'actualité de la protection sociale

Abonnement sur notre site **www.inpc.fr**

Institut de Protection sociale Collective

Heron Building Montparnasse
66 avenue du Maine 75014 Paris
contact.inpc@inpc.fr

Michel POULET
Secrétaire du SDAS 67

“ Je vous adresse le salut fraternel des camarades de l’Action Sociale du Bas-Rhin.

Depuis le dernier CFN de mars dernier, bien des choses se sont passées. Et aucune favorables aux salariés.

Nous avions déjà perdu la bataille contre la Loi travail en 2016. Et parfois à quel prix !

Politiques libérales, Contre-offensive généralisée contre les travailleurs, contre la République Sociale (celle défendue par nos camarades de la Commune et dans une certaine mesure par le Conseil National de la Résistance).

Les attaques se portent sur tous les fronts et s’amplifient ces dernières années. Propagande patronale qui vise à effacer l’essentielle divergence d’intérêts qui fonde les rapports sociaux (jeu dans lequel la CFDT par exemple a choisi de s’inscrire, en assumant un virage vers la cogestion). La Charte du Travail est réactivée avec l’assentiment de nombreux acteurs (et spectateurs) qui acceptent aujourd’hui comme une (fausse) évidence l’identité des intérêts pourtant contradictoires des classes patronale et ouvrière.

Nous avons été témoins de toutes les divisions, déplorant les errements ou l’indécision de certains, soutenant les initiatives et les combats des autres…

Nous assistons, et nous devons nous l’avouer, quasi impuissants à la plus grande, la plus généralisée, la plus mortifère des attaques contre les travailleurs que nous ayons connus. On se le dit depuis des années déjà. Nous sommes conscients des reculs, petits et grands, conscients de l’importance de nos combats, nous n’arrivons pourtant pas à transformer la résistance en reconquête.

Se l’avouer, ce n’est pas accepter. Se le dire, ce n’est pas se résigner. C’est s’engager dans la critique créatrice, dans l’invention, dans une résistance conquérante ! Qu’on se le dise aussi : NOUS NE LÂCHERONS RIEN !

Notre division est notre première défaite. Il ne s’agit pas seulement de division entre organisations syndicales, mais aussi à l’intérieur même de chaque organisation. Quand aurons-nous à cœur de retrouver le sens d’une organisation confédérée ? Certes nous avons des revendications catégorielles. Des revendications sectorielles. Bien sûr, accompagner des personnes à la rue, ce n’est pas conduire un train, ou s’user à la chaîne, ou se casser le dos dans le bâtiment, ou transmettre un savoir…
Nous savons pourtant que nous avons les mêmes intérêts… Et qu’une défaite ici, est aussi une défaite là-bas…
Et si nous pouvons nous réjouir de l’une ou l’autre victoire sectorielle, et saluer l’exemplarité des combats menés par nos camarades, nous pourrions dans un même temps nous interroger sur comment ces victoires participent aussi, parfois, à nos divisions…

L’ampleur de l’attaque est inégalée. Tout y passe. Depuis la liquidation du Code du travail, en passant par la sélection à l’entrée de l’Université, jusqu’au démantèlement de tous les systèmes de Solidarité pour lesquels nous nous sommes battus depuis plus d’un siècle. Tout y passe, et tout se tient.

Pour couronner le tout, c’est notre syndicalisme qui est attaqué. Libre et Indépendant. Forcément, pour permettre cette régression sociale, quoi de mieux que de réinventer le corporatisme. La preuve en est, ils ont réinventé le CSE ! Certes, en 1941, sous Pétain, il s’agissait d’un Comité Social d’Entreprise… organe de collaboration de classes.

Une situation peut-être symptomatique de ce mouvement réactionnaire. Après une condamnation en correctionnelle suite à une manifestation contre la Loi travail en 2016, me voici sous le coup d’une procédure de licenciement… pour avoir osé un courrier signé en tant que délégué syndical à l’adresse du Préfet pour alerter sur le conflit d’intérêts découvert dans l’association qui m’emploie. Il est reproché au DS d’avoir abusé de sa liberté d’expression ! Et la chasse aux sorcières est ouverte, juste avant des élections, pour lesquelles, bientôt, FO ne pourra plus présenter de candidats. Sur les 8 camarades candidats aux dernières élections, 2 licenciements (plus 1 en cours), 1 démission, 1 rupture conventionnelle, et moi-même. 6 sur 8 ! Sans parler de plusieurs autres adhérents également évincés…

Première victoire : l’inspection du travail a rejeté la demande de licenciement contre moi… Pour absence de qualification juridique du motif ! Et la riposte se prépare, avec l’UD et la Fédération, appuyées par la Confédération.

La liberté syndicale a un prix. Mais elle n’est pas négociable !

Alors, mes camarades, avec force et détermination, nous revendiquons, et nous ne cesserons jamais de le faire :

- Défense de la Liberté syndicale,
- Rétablissement intégral de la hiérarchie des normes et du principe de faveur,
- Contre la disparition du CHSCT et pour l’augmentation des moyens des représentants du personnel,

- Abrogation de la Loi Travail et des Ordonnances Macron-Pénicaud,
- Maintien de l'agrément et de l'opposabilité des Conventions Collectives, pour le retrait de l'article 50 du PLFSS,
- Non au détournement de nos cotisations sociales et à l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée,
- Retour aux principes de la Sécurité Sociale de 1945 fondée sur les cotisations sociales : cotiser selon ses moyens, être soigné selon ses besoins,
- Pour un financement à hauteur des besoins des établissements et services sociaux et médico-sociaux et le maintien de toutes les missions de Service Public,
- Pour l'augmentation générale des salaires, minima sociaux et pensions.

Et que les fossoyeurs des droits des travailleurs ne s'y trompent pas… La grève pourrait l'emporter… nous y travaillons…

Car, pour paraphraser Henri Michaux, et je vous propose de leur adresser ce message :
« *En tonnes, vous m'entendez, en tonnes nous vous arracherons ce que vous nous avez refusé en grammes !* »

Vive la CGT Force Ouvrière !
Vive l'Action Sociale Force Ouvrière !
Vive la Sociale !

”

Stéphane RÉGENT
Secrétaire du SDAS 75
et Secrétaire Fédéral

“ Camarades,

Je vous adresse le salut fraternel du Syndicat Départemental de l'Action Sociale FO de Paris.

Je m'exprimerai aussi au nom de la délégation des négociateurs nationaux des Conventions Collectives Nationales des Régies de Quartier et de Familles Rurales.

Les attaques contre les droits collectifs sont devenues sans commune mesure.

Par conséquent, le SDAS FO 75 a appelé les salariés du social et du médico- social de Paris à la grève et à la manifestation le 12 septembre, le 21 septembre et le 16 novembre 2017 dans le cadre des appels des unions régionales d'Île-de-France FO, CGT, SUD, FSU ainsi que des organisations lycéennes et étudiantes FIDL, UNEL et UNEF pour l'abrogation de la Loi Travail et des Ordonnances Macron. Le 16 novembre 2017, fut l'occasion aussi d'affirmer notre revendication du retrait de l'article 50 du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale qui viendrait mettre fin à l'opposabilité des accords collectifs pour tout établissement qui serait sous Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens. C'est un étage supplémentaire dans l'application des politiques austéritaires à notre secteur et une remise en cause sans précédent du respect des droits collectifs.

Si les conditions de travail sont depuis bien trop d'années inacceptables, elles sont à présent devenues invivables, sur fond d'austérité salariale avec 7 ans de blocage de la valeur du point ; et ce ne sont pas les maigres centimes concédés par les syndicats patronaux qui changeront la donne.

Les politiques d'austérité se traduisent concrètement sur le terrain par le manque de moyens humains et matériels mettant en danger un peu plus chaque jour les publics accueillis et les salariés, qui pourtant font leur maximum pour mettre en œuvre les missions de service public qui leur sont confiées.

Les salariés partant à la retraite ou en arrêt maladie ne sont plus remplacés ou insuffisamment et par voie de conséquence la charge de travail augmente par salarié. Le nombre d'usagers accompagnés par collègue grandit. Il en est de même en milieu ouvert où le nombre de mesures par éducateur est intenable.

La multiplication des fusions absorptions entraîne la remise en cause des accords collectifs bien souvent des associations absorbées et la mise en place de rythmes de travail beaucoup plus lourds. C'est ce que vivent les camarades des associations FORJA, ENVOL, CFPE.

Dans cette situation où les arrêts maladie de longue durée explosent, le droit fondamental à la santé des salariés est remis en cause par les menaces qui pèsent sur le niveau de garanties des régimes de prévoyance. C'est la situation à laquelle nous sommes confrontés à Familles Rurales où l'accord historique a été dénoncé formellement par le collège employeur en octobre de cette année. De même, dans le régime de prévoyance de la CCNT 66, il est annoncé un déficit de 14,5 millions d'euros sur fond d'augmentation continue des arrêts maladie.

Nous pourrions rajouter aux ingrédients de cette recette austéritaire la multiplication des licenciements et des plans de formation divisés par 2 depuis la fin de l'accord historique d'UNIFAF. Ces plans de formation, qui dans les boîtes relevant de l'A.R.S., sont seulement consacrés à la « *construction* » des CPOM, outil là encore qui renforce

l'austérité budgétaire puisque par ce biais c'est la fin de l'obligation de moyens et le début de l'obligation de résultats imposés aux établissements.

Alors, nous pourrions nous poser les questions suivantes : que faire dans cette situation ? Et y a-t-il une solution ?

Il n'y a certainement pas de solution toute faite. Pour autant, poursuivre à poser nos revendications fondamentales d'amélioration des conditions de travail et de salaire en toute liberté et en toute indépendance est un élément essentiel à la construction du rapport de force, seul à même d'inverser le cours de ces politiques d'austérité appliquées au secteur.

REVENDIQUER D'ABORD, REVENDIQUER TOUJOURS.

C'est ce que les camarades de l'Aide à Domicile font à l'AMSAV et à l'ASAD en revendiquant le paiement de leur moyen de travail, que ce soit leur temps de travail dans le cadre tous leurs déplacements professionnels, mais aussi le remboursement de leur tenue de travail. Les camarades de l'ASAD vont d'ailleurs réclamer le respect de leur droit à repos hebdomadaire tel qu'il a été conçu dans l'accord d'entreprise sur l'aménagement du temps de travail, à savoir 2 jours hebdomadaires consécutifs.

Dans la CCN des Régies de Quartier, c'est ainsi que nous sommes sur le point d'obtenir 5 jours enfants malades rémunérés pour tous les salariés ayant des enfants. Sur ce même champ conventionnel, nous avons obtenu notre représentativité (9,95%) après un travail de résistance pour faire reconnaitre un PV d'élection. Nous pouvons remercier le travail conjoint de la fédé, du SDAS FO 17 et de la confédération.

A la question, comment construire le rapport de force, nous répondrons qu'il y a au moins des ingrédients de base que sont l'aide à l'organisation et le développement de nos sections syndicales. À ce sujet, nous avons acté à la dernière réunion du Bureau du SDAS FO 75 de faire un conseil syndical élargi à tous nos délégués syndicaux sur le thème du développement syndical pour qu'ils aient un rôle central dans ce processus. Les objectifs sont clairs :

- Développer le nombre d'adhérents
- Améliorer notre représentativité

Les moyens à notre disposition sont articulés autour des discussions avec les camarades en Assemblée Générale, en Réunion d'information syndicale.

Dans cette même dynamique, nous avons retenu le principe de programmer, comme le soulignait Pascal, la mise en place d'une journée nationale FO Régies de Quartier au premier trimestre 2018 et de faire de même pour les camarades de Familles Rurales.

Alors la revendication d'abord, la revendication toujours ! Qu'elle reste notre boussole !

- Pour l'élaboration collective et interprofessionnelle du rapport de force
- Pour dire non à la brutalité patronale, qui, pour citer Jaurès, se rassemble à huis clos dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration et qui à quelques-uns, sans éclat de voix, comme des diplomates causant autour du tapis décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers
- Pour la sécu de 45 qui garantit les principes selon lesquels chacun soit soigné en fonction de ses besoins et cotise en fonction de ses moyens.
- Pour l'abrogation de la loi Travail et des Ordonnances MACRON
- Contre tous les projets régressifs de nos droits collectifs

Vive le syndicalisme libre et indépendant !
Vive la FNAS FO !
Vive le SDAS FO 75 !
Vive la cgt-FORCE OUVRIÈRE !

”

Pascal CORBEX
Secrétaire Général
de la FNAS FO

“ Comme je dis partout, quand on porte le mandat tout est plus facile. Je voudrais tout d'abord vous passer le salut fraternel de Josette. Elle vous remercie pour tous les témoignages de soutien et de sympathie que vous lui avez apportés. Je l'ai eu tout à l'heure au téléphone et qui, bien évidemment, comme c'est une combattante, elle combat et va combattre la situation qui lui est faite.

Véronique : je me disais qu'un article pour le bulletin fédéral concernant les propos de Madame Catalina Devandas-Aguilar serait tout à fait passionnant. Je trouve que c'est intéressant de prendre la mesure de cette nouvelle offensive, qui revient par la fenêtre. Nous avions déjà dénoncé, il y a quelques années, cette idée que l'on considère, en Europe et ailleurs dans le monde, que les structures du secteur social et médicosocial de notre pays sont dangereuses pour les usagers, car discriminantes. Nous, nous les défendons, bien évidemment. Nous sommes contre l'inclusion permanente et la prise en charge sans moyen, sans structure. Cela me fait penser que je n'en ai pas parlé tout à l'heure… Je serai demain

à Sète avec les instituteurs à leur comité fédéral national. J'ai été contacté la semaine dernière sur la question des combats que l'on a déjà menés en commun sur ce terrain-là. Nous allons certainement prendre une nouvelle initiative qui me semblerait juste, contre l'inclusion forcée, et je suis favorable à une initiative de combat et pas seulement une initiative de constat sur ce sujet.

Sur les outils syndicaux : le carnet de bord de l'aide à domicile Force Ouvrière est un outil de syndicalisation. C'est l'aboutissement d'une réflexion menée collectivement par les camarades de l'aide à domicile. Mettre en place de tels outils pratiques FO pour les salariés va nous aider bien évidemment à développer la syndicalisation, comme tous les outils pratiques dont j'ai parlé ce matin. Nous avons encore des conventions collectives revendicatives 66. Dans les combats à venir, dans les établissements, avoir les éléments de base de quels sont les droits collectifs nationaux c'est une base pour savoir comment on rentre dans une négociation et comment d'une certaine façon on pose le niveau de la revendication à hauteur de ce que l'on a collectivement dans le cadre de la convention collective de branche. Vous avez un autre document qui est mis à votre disposition, celui sur les Missions Locales. C'est un outil d'information sur FO et les revendications que nous portons dans les Missions Locales. Le guide du militant, oui c'est un outil de syndicalisation. Il est payant, je ne reviendrai pas sur les raisons pour lesquelles nous le faisons payer aujourd'hui aux syndicats départementaux. Quand je dis qu'il est payant, il n'est pas payant à la hauteur du coût, mais je vous rappelle que vous avez reçu les uns et les autres des bons de commande à hauteur d'1 € par guide. Commandez-le ! Le guide du militant c'est : les résolutions fédérales, les éléments de la structuration fédérale. Cela fait partie des documents qui sont utiles pour syndiquer et offrir ainsi aux adhérents des outils pour les armer dans cette situation.

Bien évidemment sur l'article 50 nous avons le projet de faire un document de syndicalisation, d'information en direction des syndicats et pour les salariés. On a convenu dans les discussions que l'on a eues au dernier Conseil Fédéral, il y a quinze jours, que si nos négociateurs portent les éléments en direction des employeurs c'est bien, mais si l'on ne s'appuie pas sur la majorité des salariés, alors on perd l'essentiel la force du soutien des salariés, syndiqués ou non. Toute idée est bonne à prendre et Philippe je te remercie de nous donner du travail supplémentaire. Nous allons faire un projet de courrier en direction des sénateurs et des députés. La fédération va s'en occuper, nous vous l'enverrons rapidement et cela sera un point d'appui pour peser dans cette période où nous allons rencontrer la ministre. Des choses ont été lancées par d'autres organisations syndicales, la CGT utilise la mode de la pétition. Elle a lancé une pétition sur l'article 50 et elle vient de lancer une pétition sur la question du CIF. Je ne sais pas si la pétition en ligne est la meilleure solution. Ce n'est pas qu'il ne faut pas l'utiliser, mais la pétition généralisée comme je l'ai vue sur l'article 50 qui est ouverte sur les réseaux sociaux me pose question. Bien sûr on élargit le champ des possibles signataires, mais on ne règle pas la question nécessaire de la discussion avec les salariés pour leur proposer de s'organiser, de se syndiquer autour d'un outil qui est la pétition, mais pas seulement. C'est une façon de faire pour discuter aussi autour de toutes les questions qui sont posées et qui nous sont posées aujourd'hui pour construire le rapport de force.

Colette sur la problématique des entreprises et associations nationales : c'est vrai qu'il faut que l'on en prenne toute la mesure. On doit mettre en place de façon plus systématique des outils pour les aider à s'organiser. Lorsque l'on réunit nos camarades au niveau national, quand on construit les éléments de l'organisation, ça aide partout les camarades à s'organiser par eux même et la syndicalisation va de pair. C'est important de porter cela à tous les niveaux à la fois au niveau des entreprises nationales, mais aussi des sections. Je rappellerai ce que j'ai dit ce matin, vous allez revivre des élections. Avant fin 2019, partout, vous aurez des élections pour mettre en place le CSE. Quoique l'on en pense, c'est une obligation. Avec des délais et des rythmes qui sont particuliers. Même ceux qui sortent d'une élection vont devoir y repasser.
J'ai bien indiqué ce matin que nous sommes totalement opposés, par ailleurs, je tiens à le préciser à nouveau à la mise en place du conseil d'entreprise, forme inacceptable de la fusion des IRP, puisqu'elle intègre les DS. Il va falloir se battre pour empêcher la mise en place du conseil d'entreprise qui est un coup majeur porté à l'existence même des organisations syndicales du fait que cette instance fit disparaitre le délégué syndical.

Je voudrais sinon revenir rapidement sur la période qui vient de s'écouler et cela rejoindra d'autres questions qui ont traversé les discussions et les interventions comme celle de Jacques.

Comme syndicat vous avez pris vos responsabilités dans les combats qui ont été menés depuis la rentrée. Certains ont appelé à manifester avec la CGT, d'autres ne l'ont pas fait. Nous avons comme fédération, appelé le 16 novembre à la manifestation des confédérations, c'est le respect de nos instances de ce que nous sommes. Je vous rappelle juste et vous avez vu les documents fédéraux qui ont circulé que pour septembre, la discussion que nous avons menée en bureau nous a amené à considérer que l'on avait pas appelé à ce que nous considérions comme des journées d'action et que d'une certaine façon, nous n'imposions pas de décisions qui relevaient des syndicats, mais que vous aviez vous à prendre vos décisions dans vos instances de savoir si vous vous joigniez à la CGT ou pas. Et dans tous les propos et ce que vous rapportez à la tribune, il y a eu des différences de décisions. C'est la démocratie dans l'organisation. Toute question autour de ça a été bonne à se poser avec les camarades pour décider.

Au niveau du Bureau, nous avons considéré que les journées d'action ça suffisait. On a posé à plat les choses et on a considéré que l'on n'avait pas à appeler considérant que l'on sortait quand même de 14 journées

d'action contre la Loi travail en 2016 et avec les résultats que l'on connaît. De ces discussions sont issues les positions fédérales que vous connaissez. Faisons vivre notre démocratie interne, c'est essentiel. C'est pourquoi nous avons voulu réunir un second CFN cette année. Ce n'est pas dans nos habitudes, mais on l'a voulu faire le point avec vous sur où on en était dans cette période très particulière que vous avez relaté. Je crois que c'est important d'avoir pu le faire et de pouvoir le faire à tous les niveaux de l'organisation. Il y a eu un CCN où je l'ai rappelé aussi, j'ai porté le mandat de la fédération. Vous l'avez eu sous la main vous pouvez le relire dans le bulletin 315. Il définissait les positions de la fédération et l'appréciation que nous avions de cette période qui venait de s'écouler. Nous avons rappelé au Bureau confédéral, et à tous les camarades que premièrement nous on était attaché à la discussion. On a dit ce que l'on pensait. Pour nous l'instance du CCN était le lieu et le moment pour poser les questions du mandat, de la façon dont il avait été tenu ou pas. Et ce sera le cas à chaque fois que l'on sera présent dans une instance confédérale. Parce que d'une certaine façon c'est essentiel de se rappeler ça. C'est la vie de l'organisation, elle est permise par le fait que l'on réunit les syndicats, que les camarades réunissent leurs sections, les syndicats se réunissent. À partir du moment où vous prenez une décision il faut que vous puissiez vous appuyer sur un mandat. On va aller au congrès confédéral, vous allez aller au congrès de ses syndicats. Vous allez donc réunir vos instances, vos AG. Nous le faisons bientôt à Paris, les camarades dans le 22 vont le faire pour décider du mandat et vous devez le faire partout pour porter votre mandat au congrès confédéral. Pour r&pondre à Jacques, le congrès confédéral c'est le congrès des syndicats. Dès lors, toute modification statutaire et je pense que tu le sais, ce sont les syndicats ou un syndicat qui le portent et qui peuvent d'une certaine façon faire valoir ce qu'il entendent faire modifier dans les statuts confédéraux. Je pense que dans l'organisation, si l'on veut amener les salariés à se syndiquer et à nous rejoindre, je sais bien il n'y a rien de facile, il n'y a aucune situation simple ; mais il faut faire vivre, la section, faire vivre les syndicats, faire vivre la démocratie telle que nous la portons. C'est un élément essentiel pour expliquer ce qu'est le syndicat. C'est les syndiqués qui la composent et qui élaborent ensemble, qui discutent ensemble, qui comprennent ensemble les éléments de la situation ; qu'ils partagent, qui sont d'accord ou pas, qui sont adhérents de tel ou tel courant politique ou pas. Ce que je veux dire c'est que c'est essentiel, et nous on y tient, à faire vivre la démocratie dans l'organisation. Pour que chacun puisse s'exprimer pour cela, il faut tenir les instances, réunir les camarades. Il faut faire fonctionner la démocratie dans ce qui est le fondement du syndicalisme et de son organisation. Et d'autant plus qu'aujourd'hui, certains nous expliquent, que la démocratie c'est les collectifs. Et d'autant plus qu'aujourd'hui, quand certains nous expliquent qu'il faudrait que l'on balaye tous nos logos syndicaux, qu'en gros le syndicalisme n'existe pas au nom du fait que le collectif serait plus fort que l'organisation syndicale. J'ai décrit tout à l'heure une situation de ce gouvernement qui nous explique qu'il n'a plus besoin d'organisations syndicales et qu'il n'en veut pas. Il produit dans les documents et les ordonnances des éléments qui préfigurent cette question, de leur suppression de leur disparition. Voilà. Dons on est dans une situation, je dirais d'une certaine façon, certains ont la liberté de ne pas se syndiquer, mais nous on a la liberté de se syndiquer dans une organisation à laquelle on est attachée, dans laquelle on fait vivre la démocratie,

dans laquelle, de mon point de vue, et les échanges et les interventions d'aujourd'hui, montrent que l'on y est bien. Il n'y a pas de souci à ce titre là. Cela pose la question suivante : vous devrez décider dans vos syndicats quel mandat vous portez au congrès confédéral, parce que je crois quand même une chose importante, que ce qui va déterminer la suite, c'est bien évidement sur quel mandat on va sortir du congrès confédéral. De nos discussions et de ce que nous sommes, de notre mandat de notre précédent congrès on a commencé à élaborer des positions. La co-élaboration, la co-gestion ne nous paraissent pas acceptables. Il va bien falloir se bagarrer, de façon fraternelle dans le congrès pour porter des éléments de ce que nous voulons de ce que nous défendons au titre de ce que nous pensons. Quand on est sur ce terrain-là, ce n'est pas dire que l'on est contre le paritarisme ou pour la politique de la chaise vide. C'est juste essayer d'expliquer, que de notre point de vue, rentrer dans une négociation, comme celle de la formation professionnelle, où ce ne sont que les plans du gouvernement qui déterminent le contenu de ce que l'on discute, pose problème. Le fait que l'État veut se désengager totalement de la question du chômage et donner la main aux patrons est inacceptable. Les exonérations fiscales avec le CICE ou le CITS qui devait soi-disant créer l'emploi, on attend toujours. On a exonéré d'impôts les employeurs, au titre de ça, et on attend toujours. On nous explique aujourd'hui que comme ils vont prendre la main sur la formation professionnelle, sur le financement, etc. ils vont régler le problème de l'emploi. Mais on sait que ce n'est pas comme ça que les choses vont se régler. D'autant plus si l'on regarde ce qui est en train de se passer dans la fonction publique. Dans la discussion qui s'est ouverte avec la fonction publique, chacun est libre d'y aller ou pas. Je le redis aussi. Mais nous on est libre de penser qu'il ne faut pas y aller comme on l'a fait sur la question de notre participation à la délégation FO pour la nouvelle négociation sur la formation professionnelle surtout quand le ministre annonce aux fonctionnaires qu'il va falloir privatiser des pans entiers de la fonction publique.

Je dirais, pour finir que les camarades qui sont venus aujourd'hui en train, on vécu tous les problèmes, d'un service de moins en moins public. Aujourd'hui les problématiques de transports sont posées parce qu'il y a un désengagement et que le service public a été transformé par la privatisation. La SNCF, historique et d'État est mal en point.. On peut prendre cet exemple et on peut en prendre bien d'autres, sur le secteur social et médico-social, sur l'hôpital, sur les EHPAD, sur la protection de l'enfance. On sait aujourd'hui que tous ces éléments-là, comme je l'ai dit dans mon introduction, l'argent qui leur est nécessaire on sait où il part. Il vient gonfler les actionnaires et par ailleurs la bulle financière qui est supérieure à celle qui existait avant 2008. La bulle financière qui si elle explose, d'une certaine façon, va amener à nouveau les fameux actionnaires, à réclamer leurs pertes ; ceux qui jouent au loto de la bourse, perdent et pourtant demandent à percevoir le gros lot.

Je voulais juste rappeler ça. Si j'ai oublié quelque chose, il y aura d'autres occasions de s'en parler même s'il n'y a pas de raison que l'on fasse une réunion fédérale avant le congrès confédéral.

Je vous invite à y aller, en délégation, à y aller en nombre. Vous aurez un camarade qui porte le mandat, mais vous pouvez venir, d'une certaine façon en délégation. On était nombreux au congrès de TOURS. Les délégués et les camarades qui viendront dans les délégations pourront intervenir dans les commissions de résolution. C'est une force de pouvoir porter collectivement les éléments de nos revendications et de ce que l'on défend. Il faudra bien évidemment, j'imagine se bagarrer, mais cela fait partie de la démocratie à laquelle on est attaché dans la confédération. Pour moi c'est l'essentiel, la faire vivre dans cette situation.

Bien évidemment, et je finirais là-dessus on va continuer de travailler sur du matériel fédéral, plus spécifique. Il faut trouver des documents plus adaptés plus simples. Trouver des formes d'expression qui vous permettent, à la fois, d'aller à la rencontre des salariés, mais aussi de préparer les conditions de les organiser avec nous. Quand on se réunit, à force ouvrière, en assemblée, on n'oublie pas d'inviter les non-syndiqués, parce que la majorité des salariés sont non-syndiqués et que l'on a sur ce terrain là un grand nombre de salariés à faire venir à FO.

Maintenant on a, à se mettre d'accord sur une déclaration et c'est toujours un grand moment de démocratie entre nous.

Je vous remercie camarades.

”

Déclaration du Comité Fédéral National

“ Réuni le 23 novembre 2017 à Paris, le Comité Fédéral National de la FNAS FO constate que, pendant que les marchés financiers battent tous leurs records et que les actionnaires continuent de s'enrichir, les Projets de Loi de Finance (PLF) et de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2018 ne visent que des restrictions budgétaires. Le PLFSS 2018, en cours d'adoption, supprime la cotisation maladie et augmente la CSG. Alors que nos salaires sont toujours bloqués, ce détournement de notre salaire différé et la fiscalisation des cotisations d'Assurance Maladie n'ont d'autre motivation que la prise en main par ce gouvernement de la Sécurité Sociale, afin d'en faire un « *marché de la santé* » à livrer aux assurances privées.

Dans la même logique, ce gouvernement minoritaire, aux ordres des marchés financiers, du patronat et de l'Union Européenne, tente d'imposer son programme de « *rénovation de notre modèle social* » *par la* « *concertation* ». Il a besoin pour y arriver d'accentuer la marche au corporatisme et de mettre au pas les organisations syndicales de salariés, déjà mises en danger par l'inscription dans le droit commun de certaines dispositions de l'état d'urgence. C'est pourquoi le Comité Fédéral National, attaché à la liberté de revendication des syndicats et à leur indépendance vis-à-vis de tous les partis politiques et des gouvernements, réaffirme son opposition à toute forme d'intégration des syndicats dans l'élaboration des Lois.

S'inscrivant pleinement dans la résolution du Comité Confédéral National FO des 28 et 29 septembre 2017, le Comité Fédéral National condamne les ordonnances Macron-Pénicaud qui contiennent des mesures qui poursuivent et aggravent la Loi El Khomry que nous avons combattue en 2016.

Ainsi, la fusion programmée des Instances Représentatives du Personnel (DP, CE, et CHS-CT) dans un « *Comité Social et Economique* » réduira fortement les moyens en temps et en nombre d'élus et la capacité des salariés à défendre leurs droits. Le Comité Fédéral National dénonce la possibilité de regrouper les DS et les élus du personnel dans un Conseil d'Entreprise qui serait habilité à négocier. Il s'agit d'une attaque sans précédent contre l'existence et l'indépendance des organisations syndicales. La FNAS FO et ses syndicats s'opposeront partout à leur mise en place.

Avec la possibilité offerte aux employeurs de négocier même sans délégué syndicaldes accords d'entreprise dérogatoires aux Conventions Collectives, ou d'imposer dans les établissements de moins de 20 salariés des mesures unilatérales défavorables aux salariés, ce sont toutes nos Conventions Collectives Nationales, seules garantes d'égalité de traitement des salariés d'un même secteur professionnel, qui sont gravement menacées !

Sans attendre, les négociateurs FO vont revendiquer dans toutes les Branches l'intégration des différentes primes et indemnités dans le salaire de base ainsi que le maintien de tous les congés conventionnels supplémentaires, afin d'empêcher leur « *renégociation* », voire leur suppression, au niveau local. De plus, le Comité Fédéral National se félicite de l'initiative de la FNAS FO de lancer une campagne d'information sur ce sujet en direction de ses syndicats et des salariés pour renforcer la résistance et développer le rapport de force.

Le Comité Fédéral National condamne l'article 50 du PLFSS qui supprime l'opposabilité des Conventions et accords collectifs de Travail dans notre secteur professionnel pour les structures ayant contracté un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Cette mesure, ajoutée aux ordonnances Macron-Pénicaud qui renvoient la négociation dans l'entreprise et rendent la négociation de branche subsidiaire, ferait que les accords de branche comme les accords d'entreprises ne seraient plus opposables aux financeurs. Elle enfermerait encore plus les établissements et services dans un carcan budgétaire austéritaire, et renforcerait la concurrence entre associations et la course au moins-disant social.

Le Comité Fédéral National s'oppose à toutes les méthodes de baisse des budgets et du coût du travail,ainsi qu'à la mise en concurrence des associations et à la recherche de rentabilité de notre secteur à but non lucratif pour le confier au secteur marchand. Il soutient les salariés qui combattent la misère salariale, qui **refusent par tous les moyens** la dégradation de leurs conditions de travail et s'opposent aux licenciements. En résistant ainsi, les salariés font tout pour empêcher que les usagers subissent la dégradation de leurs conditions d'accueil et d'accompagnement.

Le Comité Fédéral National de la FNAS FO appelle les salariés du secteur social et médico-social à but non lucratif à s'organiser et à se regrouper dans un syndicat libre et indépendant afin de préserver leurs droits et pour faire aboutir leurs légitimes revendications :

- **Abrogation de la Loi Travail et des Ordonnances Macron-Pénicaud ;**

- **Pour le retrait de l'article 50 du PLFSS : maintien de l'opposabilité des Conventions Collectives et accords d'entreprises agréés dans l'ensemble du champ sanitaire, social et médico-social ;**
- **Non au détournement de nos cotisations sociales et à l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée ;**
- **Retour aux principes de la SécuritéSociale de 1945 fondée sur les cotisations sociales : cotiser selon ses moyens, être soigné selon ses besoins !**
- **Pour un financement à hauteur des besoins des établissements et services sociaux et médico-sociaux et le maintien de toutes les missions de Service Public ;**
- **Pour l'augmentation générale des salaires, minima sociaux et pensions.**

Fort de ces revendications, le Comité Fédéral National de la FNAS FO appelle tous ses syndicats et tous ses militants à poursuivre la discussion avec leurs collègues, à se réunir en Assemblées Générales pour construire ensemble leurs cahiers de revendications.

Face à l'offensive sans précédent contre nos droits collectifs et contre le syndicalisme libre et indépendant, le Comité Fédéral National de la FNAS FO appelle ses syndicats à renforcer leurs implantations et à se développer dans l'ensemble des associations et services du secteur pour créer les conditions du rapport de force, par toute action syndicale y compris la grève, pour mettre fin aux politiques d'austérité afin d'obtenir satisfaction.

Adoptée à l'unanimité

”

Intervention

Pascal PAVAGEAU
Secrétaire Confédéral
Secteur Économie,
Fiscalité,
Services Publics,
Industrie,
Développement Durable
et Environnement

“ Bonsoir a toutes et à tous et je m'excuse d'arriver peut être en fin de vos travaux c'était malheureusement impossible avant sachant qu'à l'origine Pascal avait sollicité le Bureau confédéral pour une intervention, c'est ma pomme qui avait été désignée, seulement il y a des cornichons qui ont mis une action intersyndicale le 16 novembre ce qui fait que la CE du 16 novembre a été décalée à ce matin. Et donc impossibilité de pouvoir être avec vous ce matin, mais on était quand même mieux dans la rue le 16 novembre pour se mobiliser contre tout un tas de disposition des ordonnances et contre la politique antisociale aujourd'hui ultralibérale du gouvernement.

Vous dire que sur ce sujet-là et de manière générale, je ne sais pas quelles ont été les positions que vous avez pu adopter aujourd'hui, même si j'en ai une petite idée. On est clairement aujourd'hui face à une logique d'une forme même de changement de monde.

Si vous écoutez le président de la République fraîchement élu, la France, l'Europe, le Monde ont été crées en avril 2017. Avant… RIEN… ça n'existait pas, il ne s'est rien passé, tout vient de démarrer. À la limite, même le terme concertation, réunir 4 personnes autour d'une table, il l'a inventé ! Si vous écoutez, vraiment, cela peut faire sourire, on peut se marrer sauf que ça veut dire quelque chose derrière. C'est NIER, c'est N.I.E.R des années de luttes et des années de droits sur le plan social. C'est nier beaucoup d'autres choses, mais c'est nier ce que nous sommes à l'instant T et ce que nous avons obtenu, gagné et acquis souvent dans la douleur, mais qui existe encore. Si on l'écoute, Jupiter, puisque c'est son nom aujourd'hui. Objectivement c'est quand même dément venir se comparer au dieu des dieux. Excusez-moi, quitte à se comparer, il ferait mieux de se comparer plutôt à Pluton. Parce que Pluton c'est la planète la plus éloignée du système solaire… Donc celle qui est le plus hors-sol possible. En plus, Pluton est le dieu des enfers. Voilà en même temps il ne faut pas qu'il s'éloigne trop, car au final Pluton a était reclassé en planète naine, parce qu'il était beaucoup trop loin. Dans jupitérien il y a terrien et compter sur FO pour lui ramener les pieds sur terre, c'est facile,

OK, mais comme ça c'est dit. En l'occurrence, il y a une réalité qui est « *nier la réalité* ». Nier l'histoire et être hors-sol. Et cette réalité sur le plan philosophique, vous allez me dire elle se traduit toujours par les mêmes politiques, ultra libérales, et on connaît ça par cœur. Sauf que mes camarades, objectivement quelques soit le gouvernement pour ne prendre que les 10 dernières années et les 2 derniers quinquennats précédents, théoriquement sous deux majorités politiques différentes, l'austérité c'est la même. La logique de compétitivité c'est la même. Donc, il y a une accélération, certes, sur les champs de l'austérité ou de la compétitivité ou de la flexibilité par l'actuel président de la République, mais c'est la même ligne que ces prédécesseurs quels qu'ils aient été. Oui politique ultra libérale, politique affichée et revendiquée désormais comme clairement ultra libérale, oui plus que ses prédécesseurs, et ce n'est pas parce qu'il refusait de le dire qu'ils ne le faisaient pas ! La différence elle n'est pas là. La différence elle est à la bascule.

Cela fait des décennies, certains le fixent aux années 80, mais peu importe, cela fait des décennies que nous nous prenons ces politiques de dérégulation, de dérèglementation, ces politiques d'austérité, ces politiques d'attaques contre les droits sociaux les plus fondamentaux… OK… Mais nos digues ont tenu. Le service public et le statut général, ils ont été attaqués, mais ils ont tenu. La Sécurité Sociale collective, il ne lui reste peut-être pas grand-chose, mais elle est encore là. Le Code du travail malgré tous les coups, tout les à-coups et toutes les fissures qu'ils y ont mis, il est encore là et sur certains aspects il protège encore. Ces digues elles ont tenu, mais elles sont ultras fragilisées. Et là, l'objectif actuel du nouveau président de la République, c'est ni plus ni moins que la destruction totale de ces digues C'est la bascule.

La bascule vers quoi ? Le chacun pour soi, l'individualisation. Philosophiquement, je serais bien incapable de vous faire un cours de philo, je vous rassure, mais philosophiquement ou au sens général du terme ou au sens politique du terme de l'organisation d'une nation et peut-être même du monde, ce qu'il veut faire au travers des politiques traditionnelles ultras libérales dont on vient de parler, c'est de dire que nous allons passer aujourd'hui d'une organisation républicaine qui vise encore l'égalité de droits à une société du chacun pour soi. La jungle, c'est chacun pour soi et là, dans ces conditions-là, les digues, elles cèdent.

Il n'y a plus de statuts. Il n'y a plus de convention collective. Il n'y a plus de branche. Il n'y a que secteur par secteur, plutôt entreprise par entreprise, individu par individu, avec un pseudo CPA sur le dos, sur lequel on va mettre tout un tas de comptes individuels ici ou là, demain celui de la formation, pourquoi pas celui des retraites puisque c'est bien l'objectif d'aller à une logique par point, même sur le plan des impôts. La fusion telle qu'elle est envisagée à terme de l'impôt sur le revenu et de la CSG en passant par le prélèvement à la source. Rien que le prélèvement à la source, sur une petite échelle, sa philosophie, c'est l'individualisation. Chaque français se retrouvera demain avec son taux individuel d'imposition, même s'il est marié, etc.

Aujourd'hui il y avait un micro collectif qui était en gros, le ménage, puisque c'est ce collectif-là qui avait été choisi. Eh bien même demain pour ceux qui ont une famille, l'imposition sera individuelle quoiqu'il arrive. On va jusqu'au bout du bout de l'individualisation. C'est l'objectif philosophique général tel qu'il le porte. Chacun pour soi. Et vous allez voir, je prends mon billet là-dessus devant vous, je n'ai aucun élément pour, ça nous arrive des fois, là on est entre nous, ça peut nous arriver devant un journaliste de savoir que le gouvernement va sortir dans 15 jours tel texte, on l'a en cachette, et on dit devant le journaliste pour faire le mec qui est au courant, vous verrez peut-être qu'il va sortir… là je ne sais pas, mais je ne serais pas étonné que derrière la mission qui a été donnée aux mathématiciens VILANI sur l'Intelligence artificielle ressorte très clairement la fameuse notion du revenu de base. Ça me semble absolument évident, en expliquant petit à petit, qu'après la robotisation, maintenant l'intelligence artificielle, eh bien oui, il n'y aura plus de boulot ! Pour ceux qui garderont un emploi, les conditions de travail liées à la numérisation, à l'intelligence artificielle vont changer. La nature du travail va changer, et l'impact en terme d'emploi, eh bien oui, c'est qu'effectivement, jamais on n'aura besoin de contrôler un homme pour une machine qui a remplacé le boulot de cet homme là. Ce sera un ratio de un à cent. Il n'y aura plus d'emplois et dans ces conditions-là, seuls les surqualifiés survivront, c'est-à-dire les fameux 5 % de 1er de cordées et le reste, se démerdera pour vivre, à chercher de l'activité à défaut d'emploi.

Mes camarades les mots ont un sens. Nous avons depuis avril, un ministère du Travail. Nous n'avons plus de ministère de l'Emploi. Il y aura toujours du travail, on est tout seul on peut travailler, mais il n'y a plus d'emplois. Il n'y aura plus d'emploi, au motif de la nouveauté, au motif de l'innovation, ou au motif du numérique comme fameux prétexte. Eh bien, petit à petit il n'y a plus d'emplois. C'est une logique du chacun pour soi.

Tu veux travailler très bien, mets ton CPA sur le dos et pars faire chauffeur de plateforme VTC. À la limite, tant pis si tu n'as pas ton permis, je ne sais pas s'il y a des gens qui prennent UBER dans cette salle, personnellement je vous le déconseille, mais sans ironie, quand vous prenez un taxi ou un salarié LOTTI, vous êtes sûrs que la personne qui vous conduit, elle a un permis. Vous êtes sûrs que la personne qui vous conduit, elle a dormi le temps suffisant pour pouvoir transporter du monde en toute sécurité. Vous êtes sûrs que la voiture est aux normes, etc., etc., parce que c'est contrôlé, mal, pas assez, parce qu'il n'y a pas assez d'effectif, mais c'est contrôlé. Quand vous montez dans une voiture de plateforme type UBER, vous avez aujourd'hui environ 20% de probabilité que la personne qui vous conduit n'ait pas son permis, et ne l'a jamais eu… et qu'elle travaille potentiellement depuis 3 jours non-stop, H 24. Et il n'y a aucun contrôle. Mais il est LIBRE. C'est le fameux créneau de Monsieur MACRON. Ce changement

systémique, ce changement philosophique, il est que l'égalité de droit, le droit collectif, c'est caca. Ça freine l'innovation. Ça empêche d'être libre. Donc, on va casser l'intégralité de ce qui est le fondement de nos droits collectifs pour dire chacun est libre de chercher de l'activité, non plus de l'emploi il n'y en a plus, mais comme il l'entend « *tu viens de perdre ton emploi à WIRPOLL* » après avoir été manutentionnaire pendant 30 ans, « mais crée ta STARTUP » ! C'est le discours qui a été tenu par un candidat devenu président de la République à des salariés de 55 ans. Tu es libre ! Nous allons libérer les énergies, notamment en supprimant les contraintes que revêt le droit collectif. Nous rentrons dans cette philosophie qui est de dire : chacun pour soi. Et c'est pour ça qu'on réintègrera, vous verrez, le revenu universel, en disant, je vais donner à tout le monde 500 €, 300 € peut-être 1000 € symboliquement pour solde de tout compte. Simplement les 5, 6, 10%, déjà surqualifiés ou qui ont le temps de pouvoir se qualifier, auront accès à des emplois qu'ils autocréeront et les 95 autres pourcent, que moi j'appelle les 1ers de corvée, ils resteront, eux, sans emploi, à devoir essayer de survivre avec leur 300 € de revenu universel et le reste où on leur dira, mais tu es libre d'être chauffeur UBER, DELIVROOM ou d'aller refaire la peinture de ta voisine moyennant quelques euros à la tâche ! C'est ça la nouvelle économie, ou la nouvelle mondialisation, telle qu'il rêve aujourd'hui en tant que Président de la République de la mettre en place. Et quand je dis ça, c'est pas trop de risque de créer un procès d'intention puisqu'il le reconnaît, lui-même. Et si vous prenez la quasi-intégralité, aujourd'hui des discours du Président de la République, qui sont généralement, écoutez-les bien, beaucoup plus forts et durs dans ce sens là que de son gouvernement qui a plutôt tendance à dire « *ouh là là là là, on va peut-être pas y aller comme ça aussi vite !* », c'est totalement assumé et ça l'était déjà quand il était candidat, ou quand il était ministre ou quand il était à l'Élysée. C'est une vraie élision de société, assumée, mais qui vient frontalement à tout ce que nous sommes. D'abord parce ce que nous sommes, nous, syndicat, un collectif. Nous sommes d'abord un collectif. Le syndicat dans votre entreprise, dès que l'on est deux, vous créer quoi ? les conditions collectives pour que l'ensemble de vos collègues devienne demain au syndicat pour créer un collectif plus grand pour défendre ensemble et collectivement, même si après leurs intérêts

peuvent être, c'est logique, personnel. Lorsque nous créons la Sécurité Sociale collective, bien sûr qu'il y a un droit individuel de tirage, si j'ose m'exprimer ainsi, sur la Sécurité Sociale collective. Mais ce droit est le même pour tous. C'est le principe d'égalité de droit. Quant à la question des organisations syndicales, parce que sur l'aspect Sécurité Sociale je pourrais dire la même chose sur le service public républicain, mais on vient nous expliquer : vous ne représentez rien. Mais on représente TOUT ! On représente tout, parce que nous sommes fiers, d'avoir bâti un syndicalisme où il ne faut pas nécessairement être adhérent pour avoir le droit à une retraite ou a un chômage. Nous sommes fiers de dire que le salarié qui souhaite s'engager, s'engage. Celui qui souhaite militer, milite. Mais dans tous les cas, ce que nous obtenons collectivement est partagé en égalité de droit républicain pour l'ensemble des travailleurs de ce pays et c'est ce qui fait qu'au final, il est aujourd'hui Président de la République, pas uniquement chef d'État. Il est Président de la République du seul pays au monde où 93 % des travailleurs sont couverts par une convention collective ou par un statut. Ça c'est nous ! Ça c'est l'héritage du monde syndical ! Et ça Monsieur MACRON c'est notre fierté ! Et on préfère rester à 7-8% de syndiqués, même si on va tout faire pour passer au-delà, et faire en sorte que chaque fois que l'on obtient quelque chose, les 92 autres pourcents en bénéficient de la même manière que les 7%. Ça c'est être républicain, Monsieur le Président de la République. Ce n'est pas dire de façon communautariste qu'il faut adhérer à une organisation, à une association pour avoir le droit au chômage. Ça n'est pas notre conception du collectif ! Ça n'est pas notre conception de l'égalité de droit ! Ça n'est pas notre conception du syndicalisme et de la République. Et ça, c'est les valeurs que nous allons continuer à défendre, mes chers camarades. Nous allons continuer à les défendre au congrès confédéral. Moi je vous invite, bien évidemment, j'imagine que vous en avez de toute façon l'intention, à venir vous exprimer à votre congrès. Ça aussi c'est la différence avec d'autres confédérations. C'est le congrès des syndicats comme le congrès de la fédération est le congrès des syndicats de la fédération. Comme le congrès de vos UD, c'est une union départementale des syndicats FO du département concerné. Eh bien c'est le congrès de la confédération et de ses milliers de syndicats, qui s'ils le souhaitent, dès lors qu'ils sont à jour statutairement, et bien peuvent venir s'exprimer, voter, dire ce qu'ils ont envie de dire. Et moi je vous invite, vraiment, à venir à Lille la dernière semaine d'avril pour vous exprimer, pour dire les choses et particulièrement à vos niveaux. Dans une fédération comme la vôtre, dans des syndicats, dans des lieux, des entreprises, des associations, dans des services de collectivités qui sont les vôtres où effectivement, vous êtes en 1ère ligne pour vous prendre de plein fouet la misère sociale et les attaques telles que nos concitoyens les subissent au jour le jour et les résultats indirects ou directs de cette austérité, vous les vivez, vous, tous les jours au travers de l'action sociale. Venez les dire. Venez les exprimer. En tant que militant, faites vivre l'organisation syndicale. Portez les haut et fort en matière de positions et de revendications. Votre fédération, mes camarades, elle a une place centrale,

essentielle. Je le dis sans aucune flagornerie, et je le dis très clairement sans aucune arrière pensée, quelle qu'elle soit en ce qui me concerne, seul candidat à la succession de Jean Claude MAILLY au poste de secrétaire général de l'organisation. Et quand bien même il y aurait d'autres candidats, je tiendrais le même propos. Il est essentiel que parce que vous êtes à l'avant-garde de la réalité sociale de notre pays, vous vous exprimiez à tous les niveaux dans vos UD, dans la fédération, et au niveau du congrès confédéral. C'est essentiel que nous l'entendions, et notamment que nous l'entendions dans des lieux où nous sommes aussi implantés mais où, nous avons la chance d'avoir des salariés, des travailleurs, des fonctionnaires qui peuvent être plus protégés de cette réalité pour des raisons x, y ou z. Peu importe, en l'occurrence je vous invite, à venir vous exprimer en toute liberté, en toute indépendance, à votre congrès confédéral fin avril 2018 à Lille.

Mes camarades c'est une question de survit. Dans ces attaques, parce que je pourrais développer longtemps mais je ne vais pas le faire. Attaquer le collectif, c'est attaquer aussi les organisations syndicales. Que personne ne se leurre. Si vous étatisez l'assurance chômage, si vous supprimez le système de retraite, que vous individualisez, vous attaquez aussi le paritarisme. Quand vous supprimez, petit à petit, le poids de la Branche, vous supprimez l'action collective du syndicat. Mais au final, quel paradoxe, venir nous expliquer que l'on va tout renvoyer sur l'entreprise et faire en sorte, qu'au final, le temps de délégation ou les moyens syndicaux de pouvoir défendre le reste de nos collègues ou des salariés va être réduit. Qu'est ce qui va prendre en 1er étage ? Aujourd'hui vous avez 30-35 h. de délégation cumulées parce que vous avez différents mandats. Vous êtes quasiment permanents dans votre entreprise au niveau des mandats qui sont les vôtres. Demain matin les 30 h passent à 18. Ratio qui existe. Qu'est ce que vous allez shinter en priorité ? L'interpro, l'UD ou le travail à la fédération. Vous allez vous concentrer, et c'est normal, sur celles et ceux qui quelque part lors de l'élection vous ont donné ce temps de décharge. Donc vous allez vous concentrer sur l'entreprise, et c'est normal, on va vous le demander. Résultat des courses, non seulement vous perdez en spécificité parce que vous étiez CHSCT et maintenant vous le truc gloubiboulga général, le CSE, donc vous défendez moins les gens, en plus vous vous formez sur les autres aspects pour être à peu près efficaces, mais vous avez moins de temps de délégation. Résultat c'est l'interpro qui prend. Ces les 5 h que vous donnez à l'UD, c'est le temps que vous donniez à la fédération. Donc qu'est ce que vous devenez ? Peu ou prou… Des représentants du personnel… Non plus des représentants syndicaux. Et tiens, comme par hasard, si on nous vole les capacités de négociation à autre chose que les représentants syndicaux. L'objectif de la réforme, bien sûr, il est la mutualisation traditionnelle : 1 + 1 + 1 = 1. On le sait. Et c'est la demande du patronat. Mais ça c'est classique. Mais la philosophie générale, c'est de casser l'interpo et les organisations syndicales. C'est ça l'objectif qui est derrière la réforme. Rendre impossible l'action interprofessionnelle. A ce rythme-là, c'est pas de l'humour, mais à ce rythme-là nos UD demain, qui en plus sont menacées d'expulsion dans quasiment 1 cas sur 10, et je ne vous parle pas des UL, où on n'est pas capable de les faire vivre parce que on nous demande maintenant de payer l'électricité, de payer un loyer, etc., ce qui n'est pas possible. C'est le collectif que l'on casse et le seul moyen de faire vivre une UD, demain, ce sera un EHPAD, parce que sans les camarades retraités, nous n'y arriverons plus. C'est déjà une réalité par endroit, et c'est bien l'objectif, faire en sorte qu'à l'interpro, l'organisation syndicale qui en retour du temps que le Délégué Syndical lui donne, le forme pour être meilleur quand il retourne dans son entreprise. On aboutira à une réalité, qui sera, qu'il y aura quelques entreprises, quasiment plus d'emploi, le reste, chacun pour soi. Et là où il y a encore un collectif de travail, c'est-à-dire l'entreprise, il n'y a même plus le collectif de défense puisqu'il n'y a plus de syndicat, mais un simple représentant du personnel, qui évidement sera totalement perdu et sera à la solde du DRH pour pouvoir exercer simplement, les bons vouloir de ce que l'employeur a décidé. L'objectif il est clair, il est de casser le collectif. Ce n'est pas une attaque uniquement contre le monde syndical, c'est une attaque contre tout ce qui fait contrepoids. Je n'ai pas dit contrepouvoir. Nous ne sommes pas un contrepouvoir. Nous ne sommes pas un parti politique. Mais nous sommes un contrepoids. Au-delà d'être des propositions sur le plan social, nous sommes un contrepoids y compris sur plan le social, pour défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs. Eh bien l'objectif il est de casser tous les contrepoids quels qu'ils soient, et il n'y a pas de raison, y compris les organisations syndicales. C'est bien l'objet également philosophique de cette réforme. Casser du collectif que représentent les organisations syndicales.

Alors moi mes camarades, j'ai simplement envie de vous dire, restons nous-même, restons des salariés, des travailleurs qui sommes des militants syndicaux, quoi que l'on nous dise, quoi que l'on nous attaque, restons dans nos UD, dans nos fédérations. Continuons de militer, de porter haut et fort les couleurs de FO et nos cahiers de revendications syndicaux que l'on arrive à construire, bien sûr avec celles et ceux que l'on représente, mais également avec les camarades d'autres secteurs, dans une logique interprofessionnelle mes camarades. Restons debout. Soyons fiers de ce que nous sommes, c'est-à-dire des représentants syndicaux et soyons fiers de notre histoire, de là où nous sommes aujourd'hui et protégeons nos digues mes camarades. Comme il est dit dans un film « *vous ne passerez pas* » ! Nous allons tenir ! Nous allons résister ! Nous allons reconquérir ! Et nous allons gagner !

Merci mes camarades.

”

ON VEUT mmIEUX VOUS ÉCOUTER

mmIEUX VOUS CONNAÎTRE

mmIEUX VOUS COMPRENDRE

POUR mmIEUX VOUS ACCOMPAGNER

En pensant des services toujours plus adaptés aux salariés d'aujourd'hui, en mettant la prévention au cœur de ses innovations, en agissant avec écoute et proximité, Malakoff Médéric s'engage pour le bien-être des salariés au service de la performance des entreprises.

malakoffmederic.com

N°Cristal 09 69 39 12 13
APPEL NON SURTAXÉ

Ces services sont conditionnés à la souscription d'un contrat d'assurance collective Santé ou Prévoyance, assuré par l'Assureur de votre contrat, et proposé par l'Association de Moyens Assurance (AMA). ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCES (AMA) – Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – 21 rue Laffitte 75009 Paris – N°ORIAS 16 000 160 (www.orias.fr) – N°siren : 812 986 289. Pour plus d'informations, consultez le site : malakoffmederic.com/on-vous-mm

malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

ON VOUS mm

Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

“

DÉCLARATION POUR LE MAINTIEN DE L'OPPOSABILITÉ DES ACCORDS POUR LE RETRAIT DE L'ARTICLE 50 DU PLFSS

Les Fédérations FO Action Sociale, CFDT Santé Sociaux, CFE-CGC Santé Social, CFTC Santé Sociaux, CGT Santé et Action Sociale, et SUD Santé Sociaux **condamnent l'article 50 du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale qui supprime le principe d'opposabilité des conventions et accords collectifs de travail dans notre secteur professionnel** pour les structures ayant contracté un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Cette mesure qui renvoie la négociation dans l'entreprise et rend la négociation de branche subsidiaire f**erait que les accords de branche comme les accords d'entreprise ne seraient plus opposables aux financeurs.** Elle enfermera encore plus les établissements et services dans un carcan budgétaire « *austéritaire* », et renforcera la concurrence entre associations et la course au moins-disant social.

Les Fédérations FO Action Sociale, CFDT Santé Sociaux, CFE-CGC Santé Social, CFTC Santé Sociaux, CGT Santé et Action Sociale, et SUD Santé Sociaux **s'opposent à toutes les méthodes de baisse des budgets qui participent à la mise en concurrence des coûts du travail, ainsi qu'à la recherche de rentabilité de notre secteur à but non lucratif.** Elles soutiennent les salariés qui combattent la misère salariale, refusent la dégradation des conditions de travail et s'opposent aux licenciements. En résistant ainsi, elles font également tout pour empêcher que les usagers subissent la dégradation des conditions d'accueil.

Les Fédérations FO Action Sociale, CFDT Santé Sociaux, CFE-CGC Santé Social, CFTC Santé Sociaux, CGT Santé et Action Sociale, et SUD Santé Sociaux exigent, sans attendre, le retrait de l'article 50 du PLFSS. **Elles revendiquent le maintien du principe d'opposabilité des conventions collectives.**

Le 20 novembre 2017

”

“

MODÈLE LETTRE AUX DÉPUTÉS DE VOTRE CIRCONSCRIPTION OU À VOTRE SÉNATEUR

Madame, Monsieur le député(e) ou Madame Monsieur le sénateur(trice)

Notre syndicat départemental porte à votre attention cette lettre/pétition, au nom de Force Ouvrière (voir autres OS) et de ses signataires, syndiqués ou non syndiqués.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018 s'inscrit totalement dans la logique gouvernementale de maîtrise de la dépense publique et de réduction du déficit public. Dans ce sens, il comporte un article 50 intitulé « mesure d'efficience et d'adaptation de l'offre aux besoins du secteur médico-social ». Cet article modifie différents articles du Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier l'article L. 314-6 de la façon suivante : « *Les conventions ou accords agréés s'imposent aux autorités compétentes en matière de tarification, à l'exception des conventions collectives de travail applicables au personnel des établissements et services ayant conclu un contrat mentionné au IV ter de l'article L. 313-12 ou à l'article L. 313-12-2* ».

Cette exception, en toute logique avec la politique d'économie budgétaire du gouvernement, permet ainsi aux « *autorités compétentes en matière de tarification* » de s'exonérer de financer des accords pourtant négociés dans les branches ou les entreprises. Cela aura pour effet de priver nombre de salariés des dispositions conventionnelles ou d'entreprise pourtant négociées.

Cette situation existait depuis 2009, pour les établissements assurant l'hébergement des personnes âgées avec les conséquences désastreuses que nous connaissons. Ainsi, elle serait étendue à l'ensemble des établissements sous Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens de notre secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif.

Ayant pris connaissance de cette proposition inacceptable qui, au nom d'une logique purement budgétaire, prévoit la fin du financement obligatoire des accords négociés et agréés, nous, soussignés, avec notre organisation syndicale FO (voir autre OS) considérons que l'article 50 est contraire :

- À la liberté de négociation pourtant déjà encadrée financièrement car nécessitant un agrément ;
- À la garantie de la valeur et de l'application budgétaire des accords signés entre organisations syndicales de salariés et organisations patronales, agréés par le ministère du travail ;
- Au nécessaire financement des accords à hauteur de leur contenu ;
- À l'égalité de droits dans notre République sociale que permettent encore les accords de branche agréés;

- Aux intérêts matériels et moraux des salariés du secteur sanitaire, social et médico-social contenus dans les accords qui sont liés à ceux des populations les plus fragiles dont ils s'occupent.

Dès lors, nous exigeons que l'article 50, ainsi que toutes les modifications du Code de l'Action Sociale et des Familles, soient supprimés du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2018 afin de garantir l'opposabilité et l'application des conventions et accords collectifs de travail agréés dans l'ensemble du champ sanitaire, social et médico-social à but non lucratif.

Nous vous remercions par avance, madame, monsieur le député ou madame, monsieur la sénatrice-teur (au choix), si vous partagez notre analyse de bien vouloir porter notre revendication et d'utiliser tous les moyens à votre disposition pour empêcher le vote de cet article contraire aux intérêts de la République et de ceux des salariés et des usagers du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif.

Veuillez agréer nos sincères salutations.

…….....……(ville), le …….....……(date)

”

POUR LA SUPPRESSION de L'ARTICLE 50 du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2018

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	TÉL.	MAIL	SIGNATURE

“

NON AU BALUCHONNAGE, POUR LE RETRAIT DE L’ARTICLE 29

Le projet de loi « *pour un État au service d’une société de confiance* » a été présenté le 27 novembre 2017 lors du Conseil des ministres. La communication gouvernementale précise qu’il doit « notamment s’attacher à faire plus simple et instaurer un droit à l’erreur pour chacun, gage d’un changement de registre dans la relation entre les Français et leurs administrations ».

Ainsi, ce projet qui pose bien d’autres problèmes, tente au travers de son article 29 de mettre en place, ni vu ni connu, dans le Code de l’Action Sociale et des Familles le « *baluchonnage* ». Ce concept consiste à mettre à disposition des salariés volontaires pour réaliser des prestations à domicile de suppléance du proche aidant d’une personne nécessitant une surveillance permanente pendant des périodes d’absence de celui-ci.

Pour faire simple et surtout rendre les salariés du secteur social et médico-social et de l’Aide à Domicile taillables et corvéables à merci, cet article prévoit que les salariés concernés « ***ne sont soumis ni aux articles L.3121-13 à L. 3121-15, L. 3121-16 à L. 3121-26, L. 3122-6, L. 3122-7, L. 3122-17, L. 3122-18, L. 3122-24 et L. 3131-1 à L. 3131-3 du code du travail*** ».

Ainsi, ils ne sont soumis « ***ni aux stipulations relatives aux régimes d’équivalence, aux temps de pause, aux durées maximales quotidiennes et hebdomadaires de travail, aux durées maximales quotidiennes et hebdomadaires de travail de nuit et à la durée minimale de repos quotidien prévues par les conventions et accords collectifs applicables aux établissements et services qui les emploient.*** »

Pire encore, les salariés qui bénéficient au cours de chaque période de vingt-quatre heures d’une ***période minimale de repos de onze heures*** *consécutives pourront voir cette période* ***soit supprimée, soit réduite,*** *sans pouvoir être inférieure dans le cas d’une réduction à huit heures. »*

Ces dispositions hors la loi sont de graves atteintes aux droits des salariés. Elles attaquent une fois de plus, les droits collectifs ou conventionnels.

La FNAS FO dénonce l’article 29 de ce projet de Loi. Elle en demande le retrait immédiat. Nous refusons toute expérimentation préfigurant une généralisation.

La FNAS FO appelle ses syndicats à mener une campagne d’information et de mobilisation sur ce sujet, comme ils le font au sujet de l’article 50 du PLFSS qui supprimerait l’opposabilité des conventions et accords collectifs de travail du secteur social et médico-social.

Paris, le 4 décembre 2017

”

Merci aux partenaires !

CPPAP 0915 S 07533 - Dépôt légal à parution ISSN : 1774-4202 **(Prix au numéro : 1,52 € - Abonnement compris dans la cotisation syndicale)**
Organe officiel de la Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière.
7, Passage Tenaille - 75014 PARIS - ☎ 01 40 52 85 80 - Télécopie 01 40 52 85 79 - **Courriel : lafnas@fnasfo.fr - http://www.fnasfo.fr**
Directeur de la Publication : Pascal CORBEX - **Secrétaire Fédérale chargée de la Presse :** Isabelle ROUDIL - **Comité de Rédaction :** LE BUREAU FÉDÉRAL
Impression : Techni Print - Avenue de Suède - 82000 MONTAUBAN - Tél. : 05 63 20 17 18

Dépôt des articles : 04/12/17 - B.A.T. : 08/12/17 - **Impression :** xx/12/17 - **Date supposée de réception :** xx/12/17